

Comité de Pilotage

RCEA

12 janvier 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable
et de l'Énergie

Comité de pilotage RCEA

L'objet de la réunion :

présentation du

Dossier d'enquête préalable

**à la Déclaration d'utilité publique
(DUP)**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Sommaire

- **Présentation du projet**
- **Dossier d'enquête préalable à la DUP**
- **RNN Val d'Allier – Dossier d'opportunité**
- **Calendrier**
- **Information - Communication**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Les principes d'aménagement de la RCEA

- Périmètre de la DUP :

Montmarault – Digoin – 92 km -

y compris (échangeur A71/RCEA à Montmarault
échangeur RN7/RCEA à Toulon/Allier

- Périmètre de la concession :

Montmarault – Digoin – 92 km -

y compris échangeur RN7/RCEA
non compris échangeur A71/RCEA à Montmarault

Les principes d'aménagement de la RCEA

Echangeur A71/RCEA à Montmarault :

Echangeur qui pourrait être réalisé par APRR

Mise en service de ce futur diffuseur autoroutier entre RCEA et A71 au plus tôt à la mise en service de la future autoroute RCEA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Les principes d'aménagement de la RCEA

- Péage ouvert :

- * 3 barrières en pleine voie aux échangeurs
 - [Le Montet
 - [Montbeugny
 - [Molinet
- * barrières sur les bretelles de ces 3 échangeurs et sur les bretelles de Deux-Chaises

- Maintien de tous les échangeurs

- Val d'Allier : réhausse du tracé et allongement du pont sur l'Allier (180 m → 400 m)

Les principes d'aménagement de la RCEA

- **3 échangeurs modifiés :** - Montmarault
(vus en ateliers techniques en 2013)
 - RN7/Toulon-sur-Allier
 - Montbeugny (avec barrières de péage)
- **Position des 2 autres barrières de péage pleine voie et bretelles de l'échangeur** [Le Montet
[Molinet
- **Pour ces 5 échangeurs** → choix d'un « scénario préférentiel » après analyse multicritères pour l'identification des impacts et des mesures (étude d'impact)



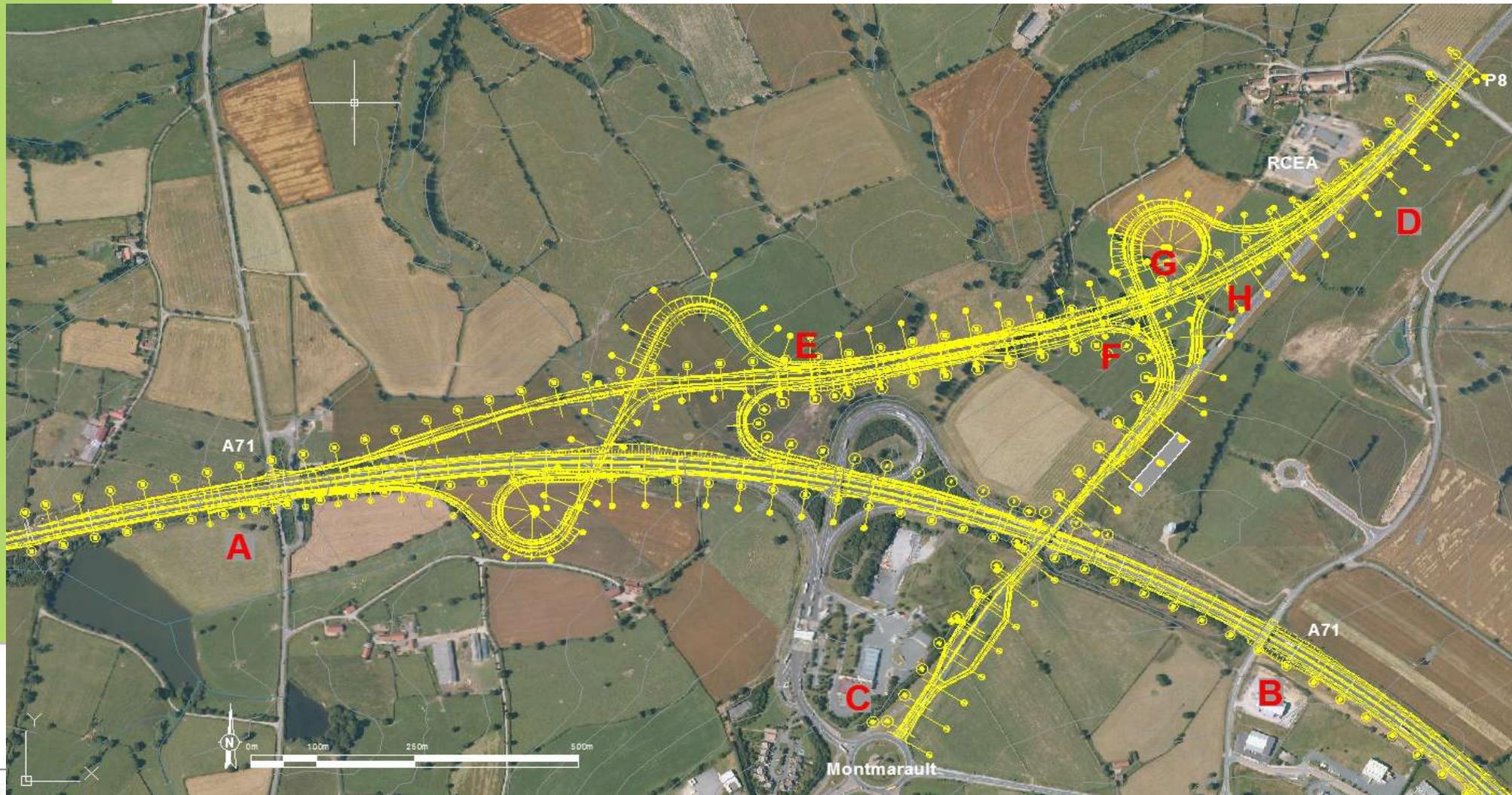
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

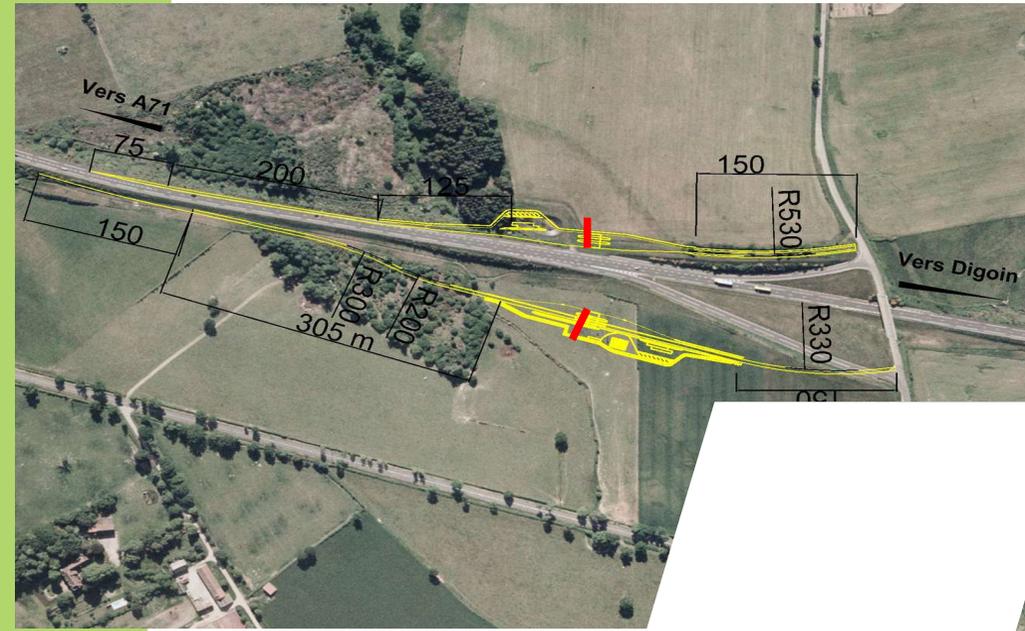
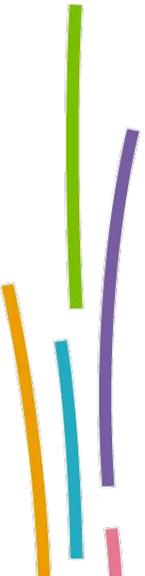
Présentation du projet

Echangeur de Montmarault



Présentation du projet

Echangeur Deux-Chaises et Le Montet avec barrières

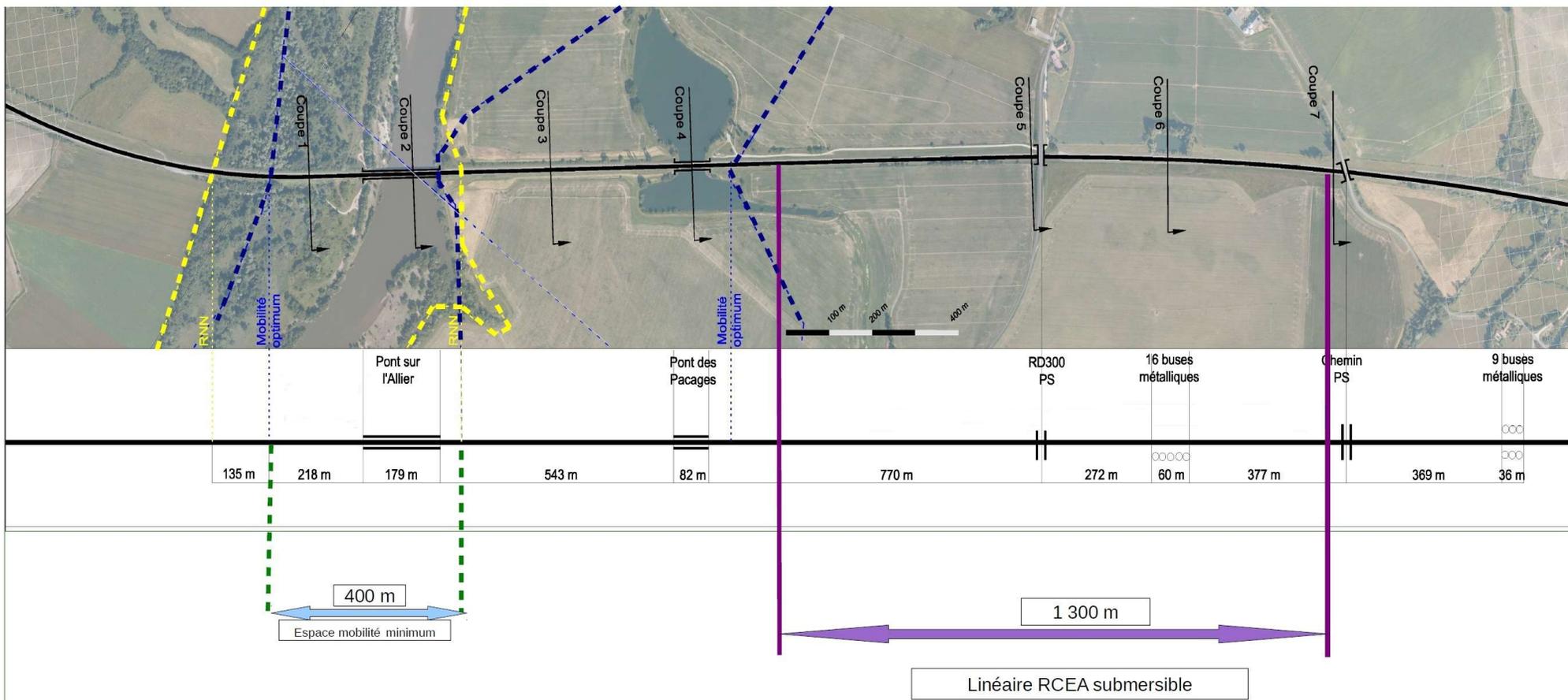


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

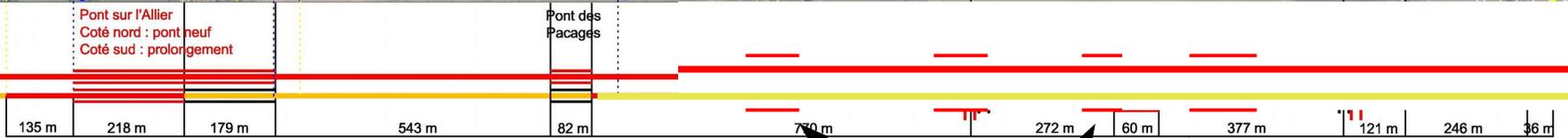
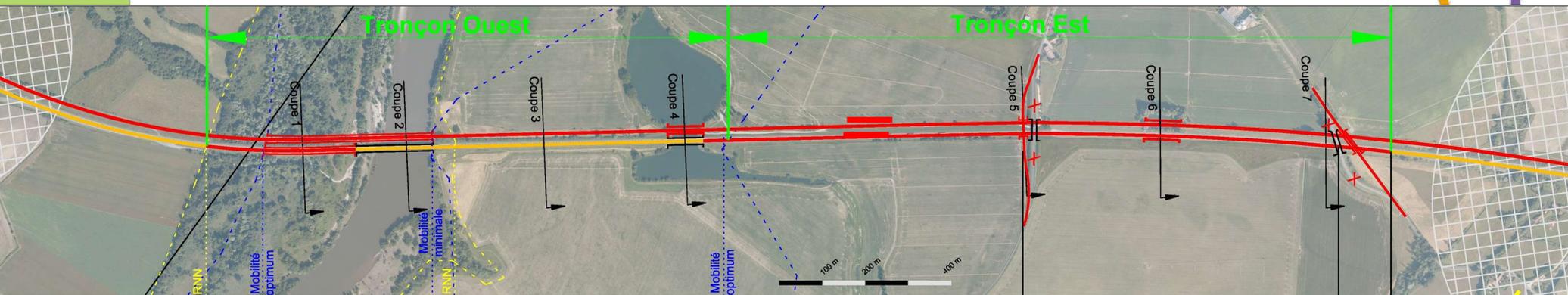
AUVERGNE

RCEA Franchissement actuel du val d'Allier



Présentation du projet

Val d'Allier mis à 2x2 voies avec allongement du pont sur l'Allier et réhaussement



4 ouvrages de « transparence »



Présentation du projet

Echangeur

RN7/RCEA



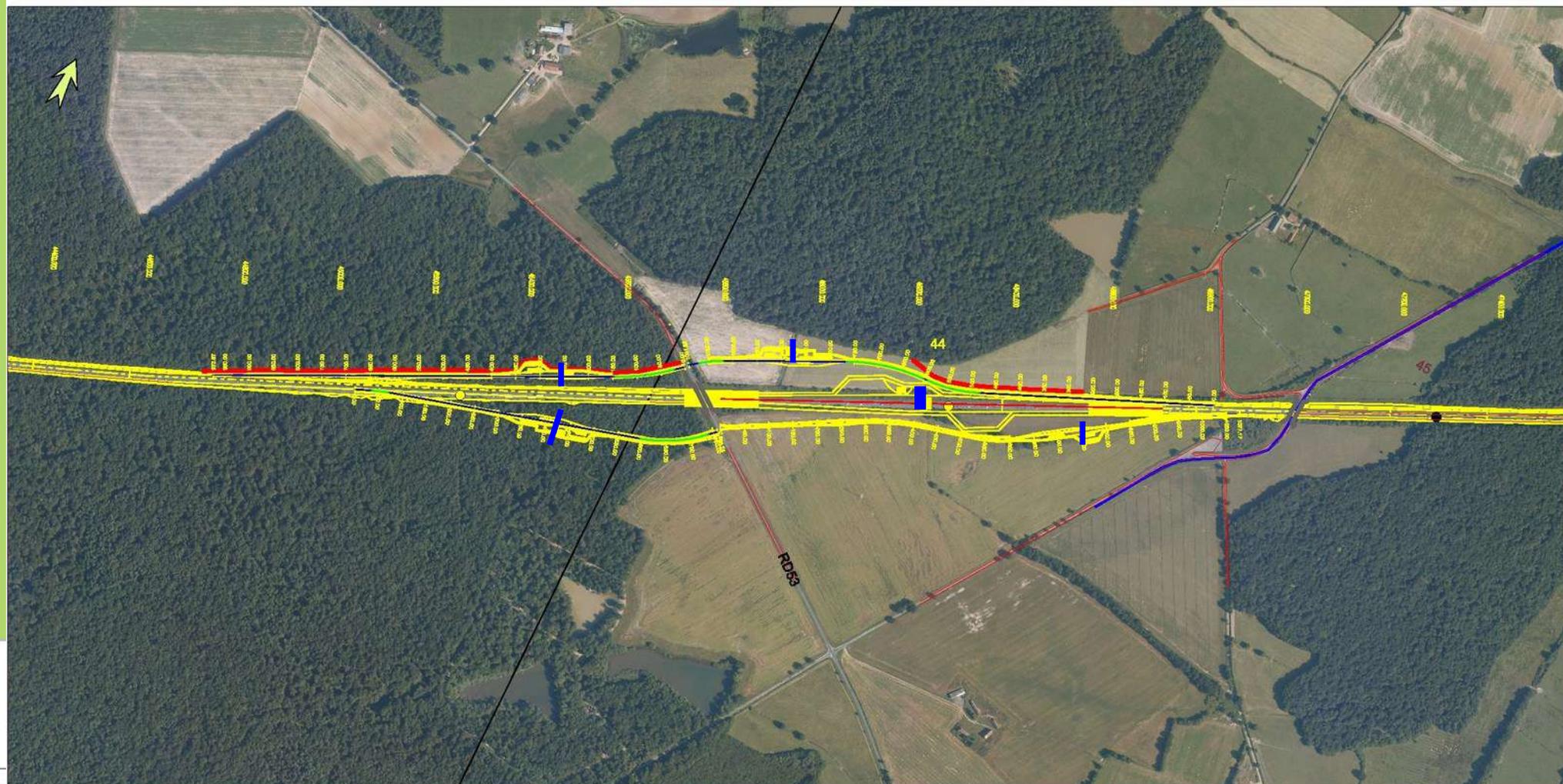
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Présentation du projet

Echangeur / Barrière Pleine Voie - Montbeugny

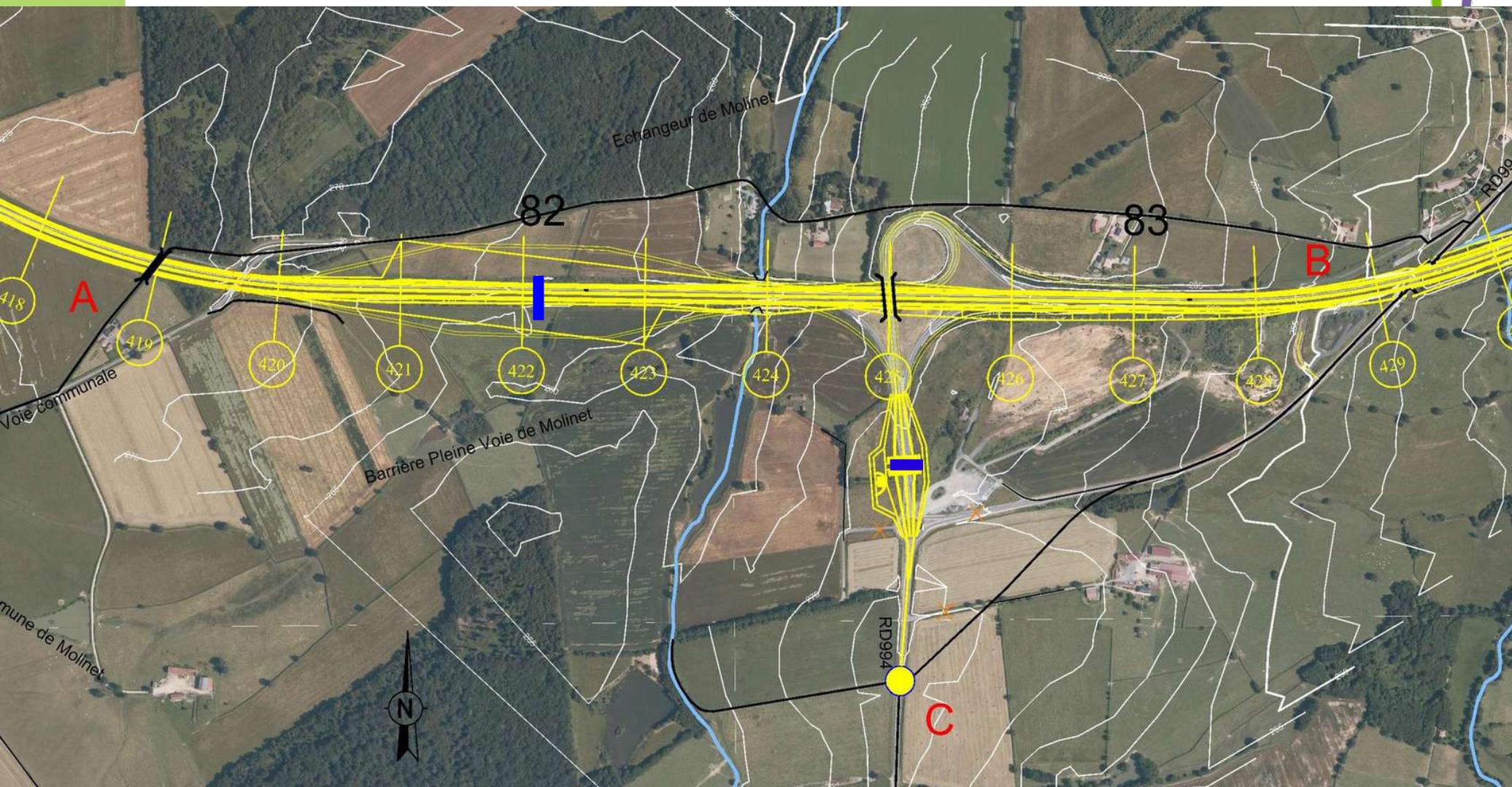


Direction Régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

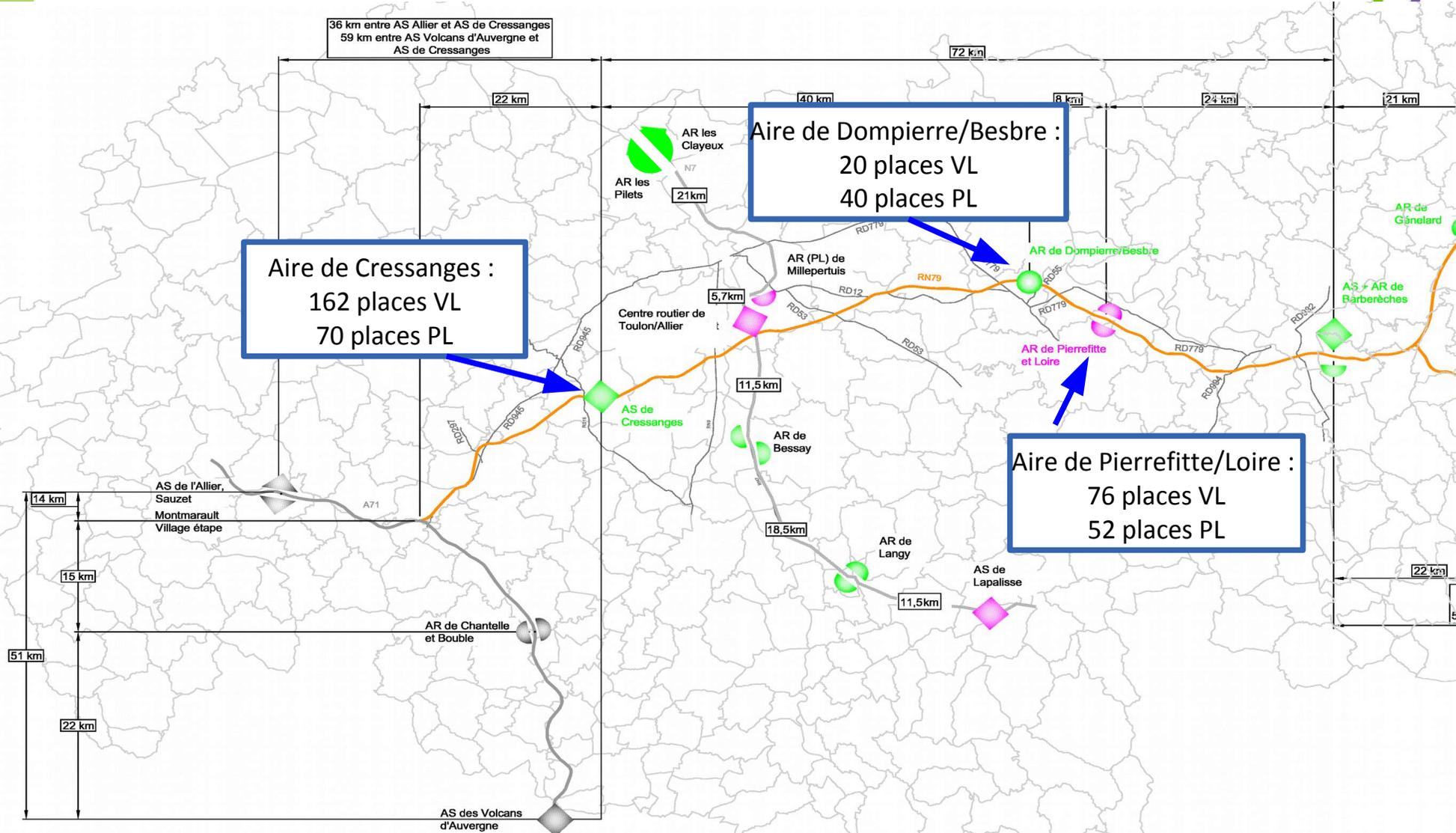
Présentation du projet

Echangeur de Molinet avec barrière pleine voie et barrières sur bretelles



Présentation du projet

Synoptique des aires - capacités Voitures / Poids Lourds



Coût du projet et modélisation financière de la concession

Estimation détaillée des travaux routiers, des aménagements liés à la mise en concession (barrières, équipements autoroutiers : barrières, gare de péage, radio, ...)

507 M€ (valeur octobre 2013)

soit un coût inférieur à l'estimation initiale faite sur la base de ratios.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Coût du projet et modélisation financière de la concession

- **Simulations financières de la concession réalisées avec l'échangeur RN7/RCEA**
- **Elles mettent en évidence qu'il n'y aurait pas besoin de subvention d'équilibre**
- **Appel d'offres pour la désignation du futur concessionnaire :**
 - **solution de base avec échangeur RN7/RCEA**
 - **option sans cet échangeur**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Sommaire

Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 [F – Etude d'impact
à 5

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Evaluation économique et sociale

Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité
des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...

Annexes



Dossier préalable à l'enquête DUP

Sommaire

- Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[**C – Notice explicative**
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses
- Volumes 2 [F – Etude d'impact
à 5
- Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse
- Volume 7 [Evaluation économique et sociale
- Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité
des Documents d'Urbanisme
- Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...
- Annexes**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Sommaire

- Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses
- Volumes 2 [F – Etude d'impact
à 5
- Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse
- Volume 7 [Evaluation économique et sociale
- Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité
des Documents d'Urbanisme
- Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...
- Annexes**



Dossier d'enquête préalable à la DUP

Sommaire

- Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses
- Volumes 2 [F – Etude d'impact
à 5
- Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse
- Volume 7 [Evaluation économique et sociale
- Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité
des Documents d'Urbanisme
- Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...
- Annexes**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Sommaire

- Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses
- Volumes 2 [F – Etude d'impact
à 5
- Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse
- Volume 7 [**Evaluation économique et sociale**
- Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité
des Documents d'Urbanisme
- Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...
- Annexes**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Sommaire

Volume 1 [A – Objet de l'enquête
[B – Plan de situation
[C – Notice explicative
[D – Plan général des travaux
[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 [F – Etude d'impact
à 5

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Evaluation économique et sociale

Volume 8 [**Dossiers de Mise en Compatibilité
des Documents d'Urbanisme**

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ...

Annexes



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à l'enquête DUP

Volume 1

C – Notice explicative

- La RCEA actuelle
- La justification du parti d'aménagement retenu
 - localisation et fonctionnalité des nouveaux échangeurs et des échangeurs avec barrière de péage

Sommaire

Volume 1

[A – Objet de l'enquête

[B – Plan de situation

[**C – Notice explicative**

[D – Plan général des travaux

[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Etude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Evaluation économique et sociale

Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité
des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ... Annexes



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

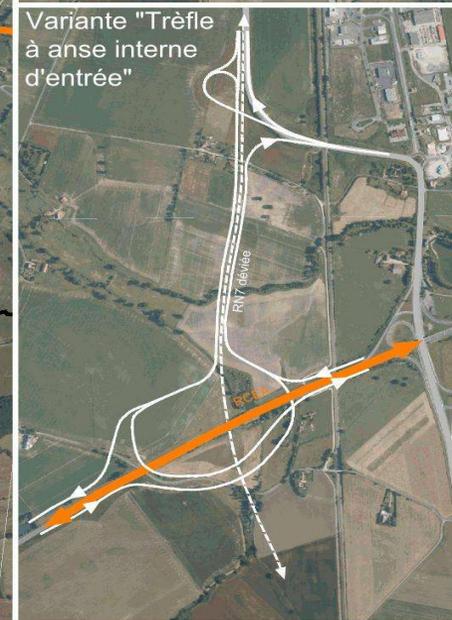
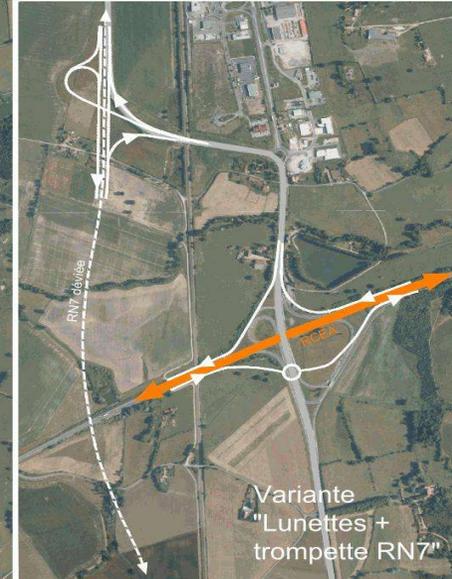
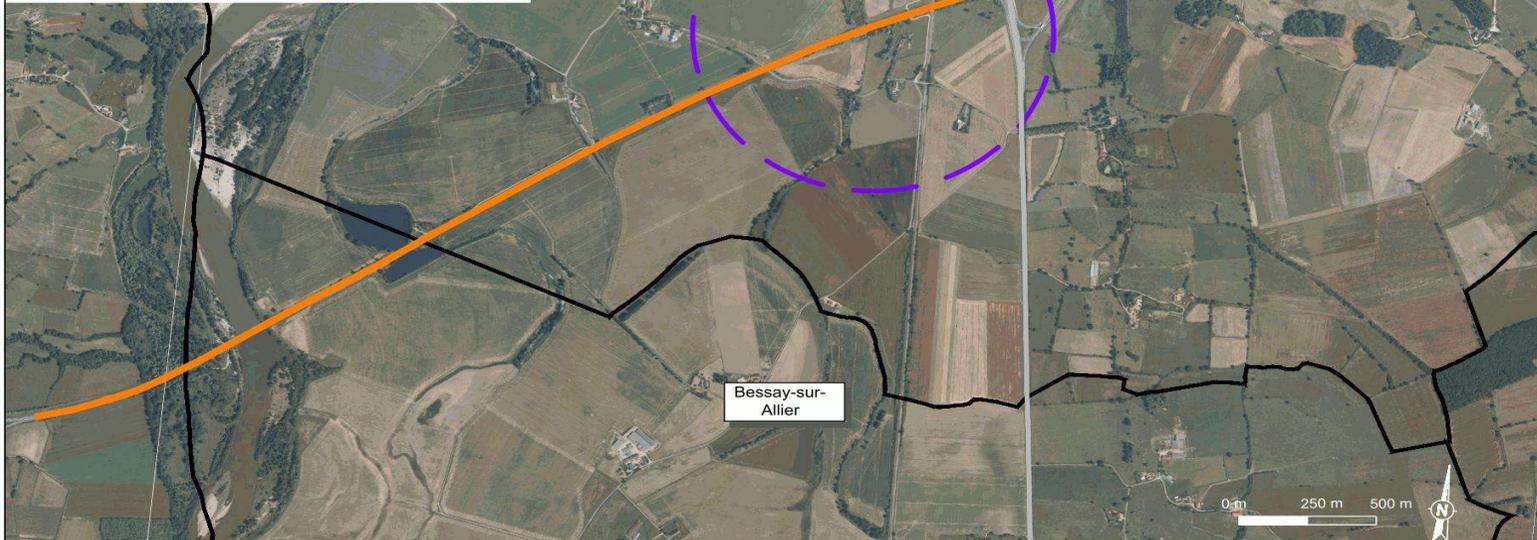
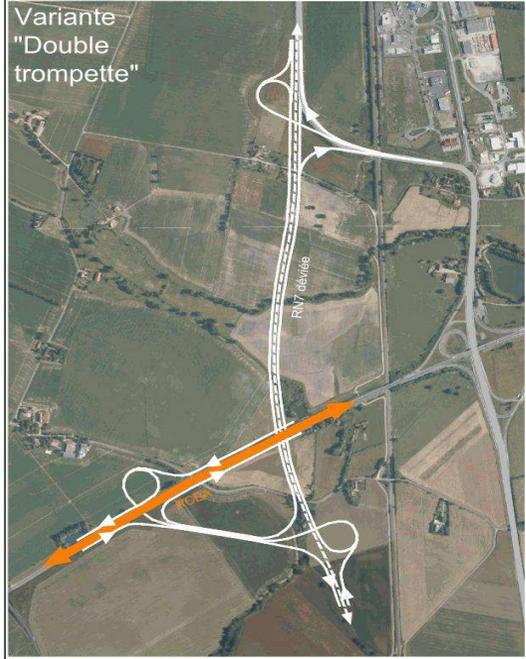
Echangeur Le Montet avec barrières



Echangeur RN7/RCEA à Toulon/Allier



Echangeur RN7/RCEA à Toulon/Allier



Echangeur de Toulon-sur-Allier

Variante /critères	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4	Variante 5	Variante 6
Fonctionnalités	Orange	Orange	Orange	Jaune	Orange	Vert
Technique	Vert	Rouge	Rouge	Orange	Orange	Vert
Agriculture	Rouge	Orange	Jaune	Orange	Jaune	Jaune
Cadre de vie	Orange	Rouge	Orange	Orange	Orange	Orange
Milieu naturel	Orange	Orange	Jaune	Orange	Orange	Orange

Moins favorable	Rouge	Orange	Jaune	Orange	Vert	Plus favorable
-----------------	-------	--------	-------	--------	------	----------------

La variante 6 « trèfle à anse interne d'entrée » est la plus intéressante pour la connexion entre deux autoroutes et pour la fluidité des différents mouvements. Elle présente l'avantage d'avoir une géométrie concentrée minimisant de fait l'impact sur le fonctionnement agricole. Les dommages causés au milieu naturel peuvent faire l'objet de mesures compensatoires. C'est la solution préférentielle du maître d'ouvrage et c'est également la solution qui s'est dégagée lors de la concertation.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à l'enquête DUP

Volume 1

D – Plan général des travaux

planches 1 à 12

Sommaire

Volume 1

[A – Objet de l'enquête

[B – Plan de situation

[C – Notice explicative

[D – Plan général des travaux

[E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Etude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Evaluation économique et sociale

Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité
des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ... Annexes

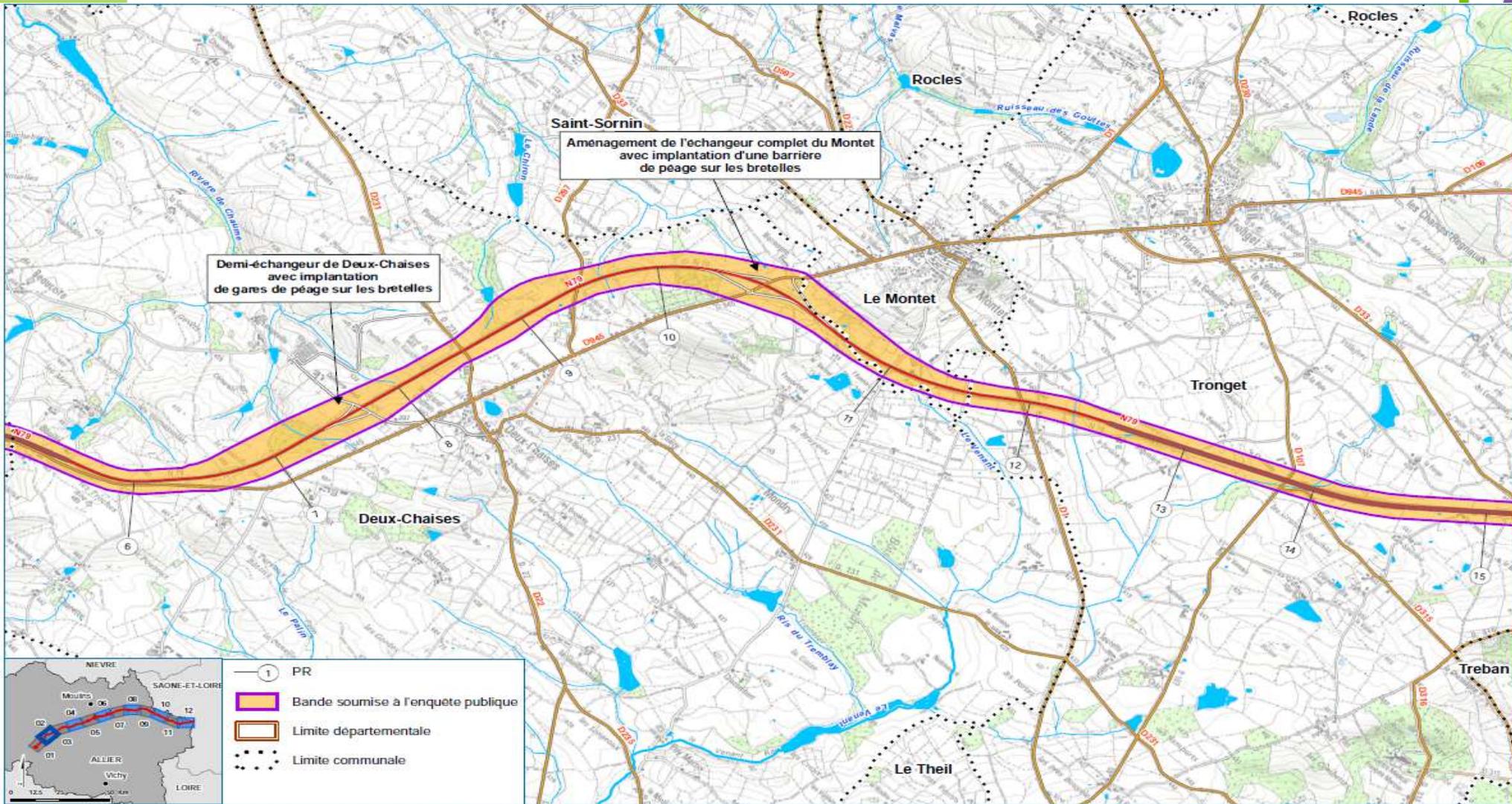


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

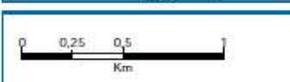
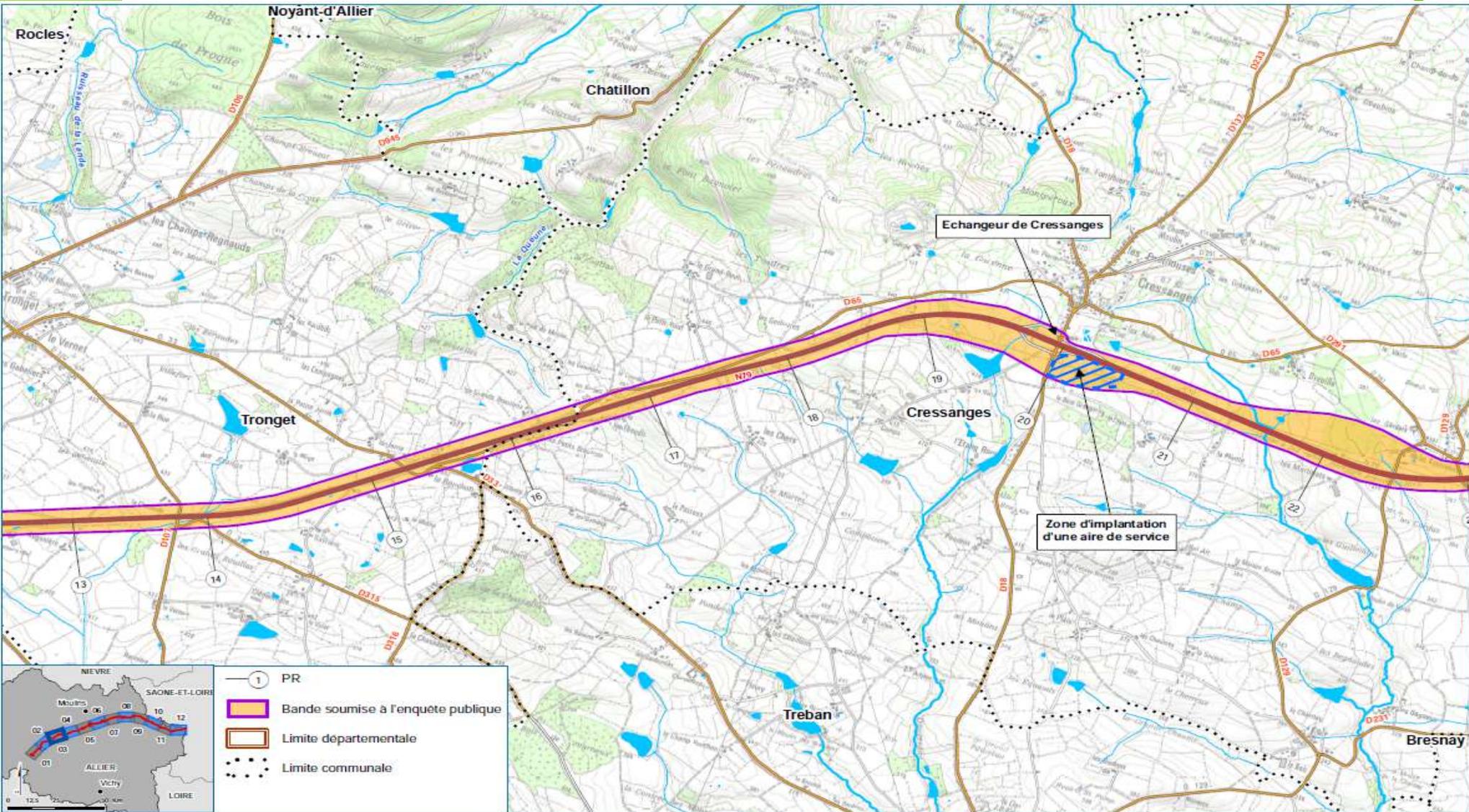
Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Plan général des travaux 2/12



Plan général des travaux 3/12



Sources : IGN
Réalisation : SNC LAVALIN janvier 2015



MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA

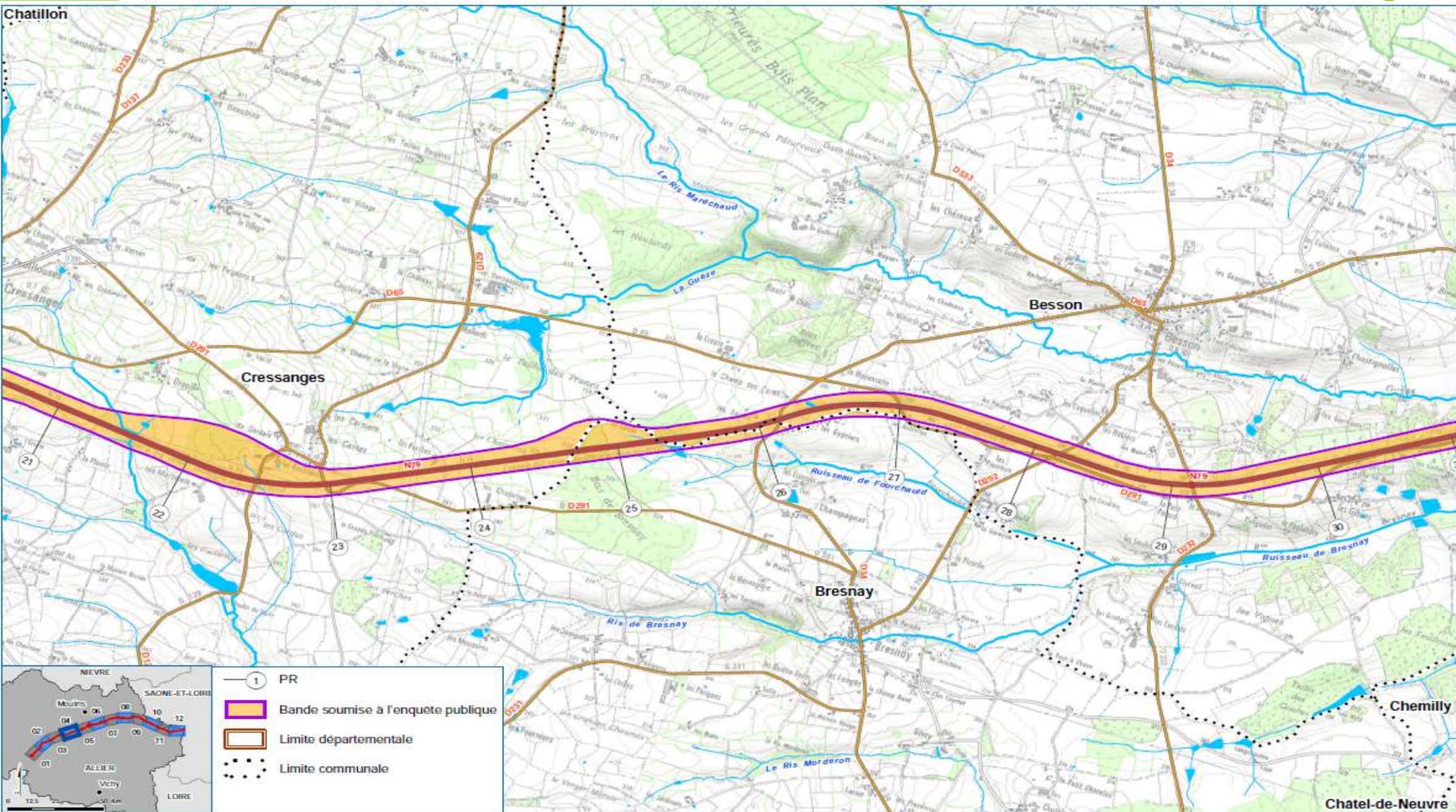


PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

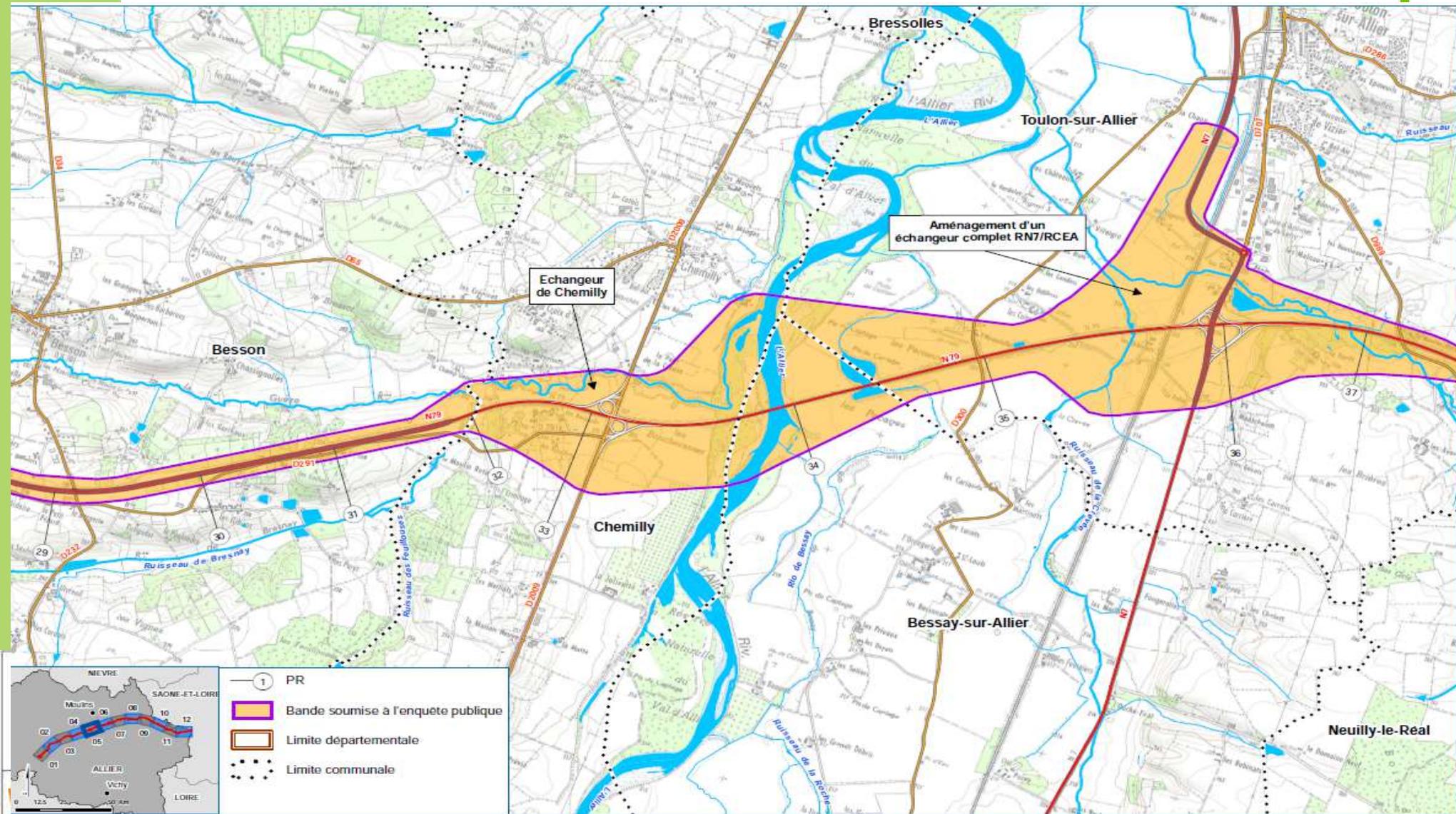
RCEA_GEN_PlanGeneralTravaux

Planche 3 sur 12

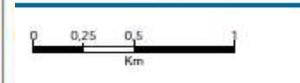
Plan général des travaux 4/12



Plan général des travaux 5/12



- ① PR
- Bande soumise à l'enquête publique
- ▭ Limite départementale
- ⋯ Limite communale

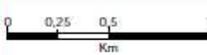
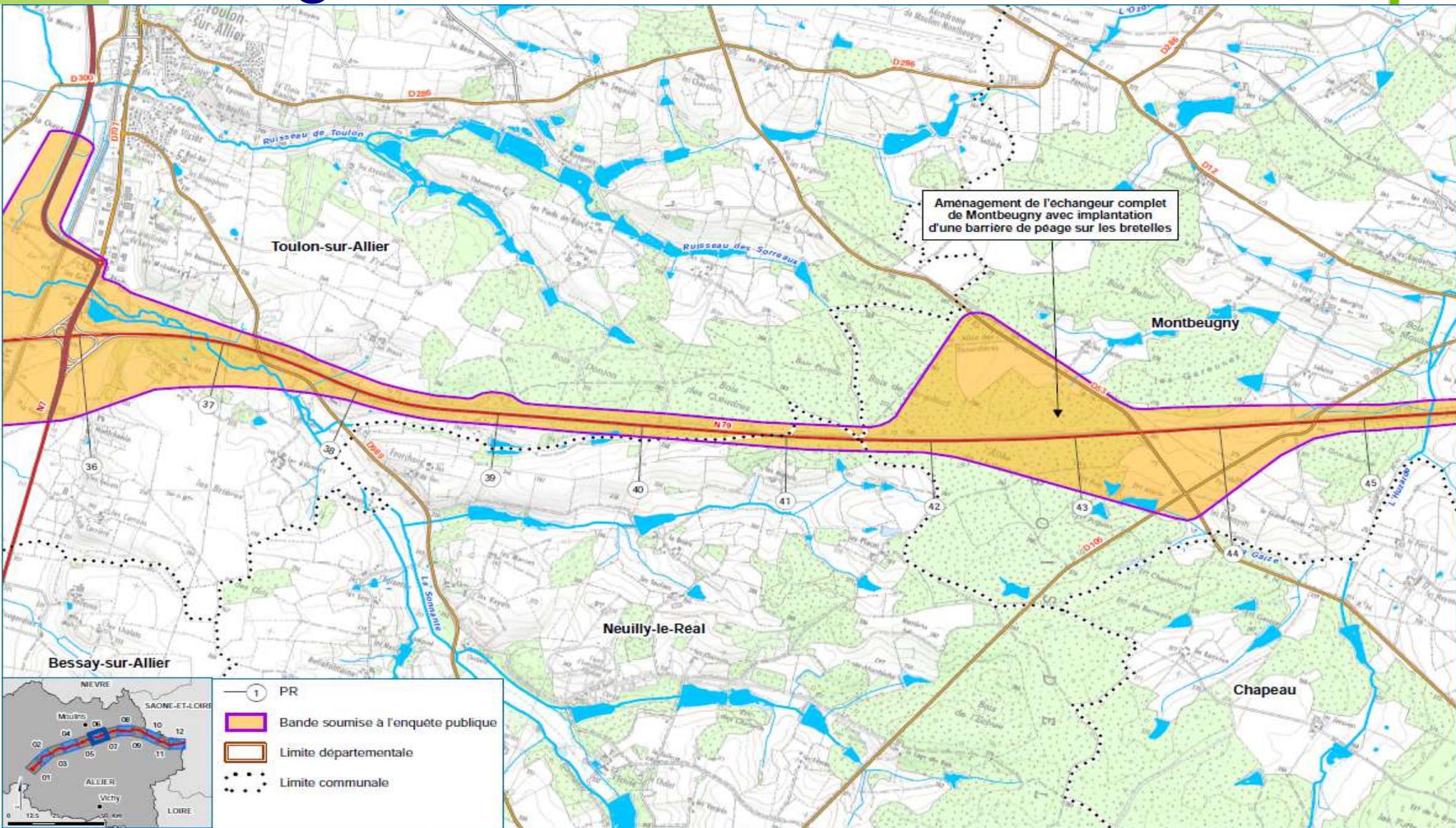


Source : IGM
Réalisation : SNC-LAVALIN janvier 2015

MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA

SNC-LAVALIN

Plan général des travaux 6/12



Source : IGM
Réalisation : SNC LAVALIN janvier 2015



MISE À 2X2 VOIES DE LA RCEA

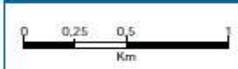
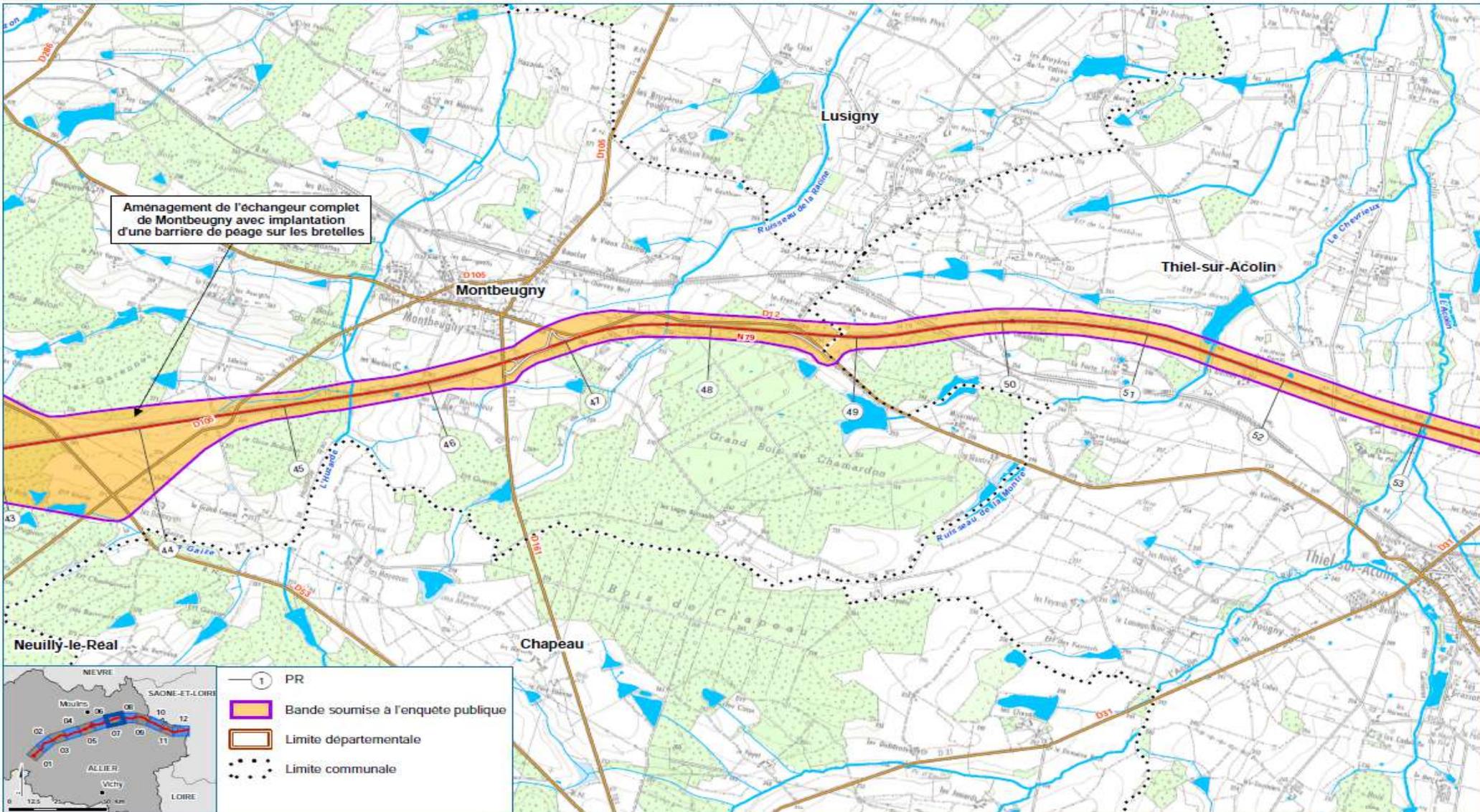


PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

RCEA_GEN_PlanGeneraTravaux

Planche 6 sur 12

Plan général des travaux 7/12



Source : IGM
Réalisation : SNC LAVALIN janvier 2015



MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA

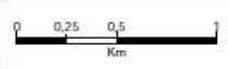
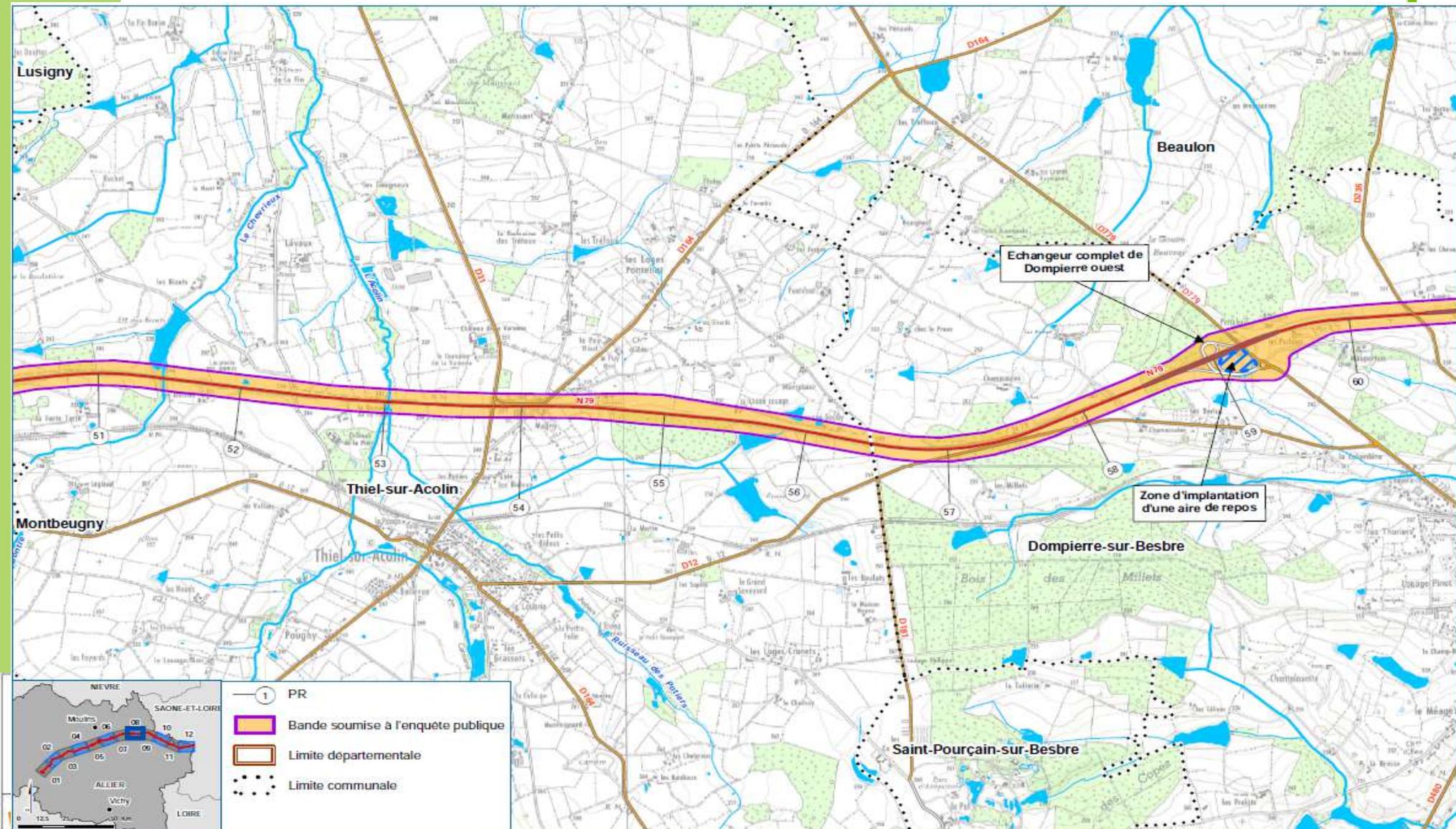


PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

BCEA_GEN_PlanGeneralTravaux

Planche 7 sur 12

Plan général des travaux 8/12



Source : IGH
Réalisation : SNC-LAVALIN janvier 2015



MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA

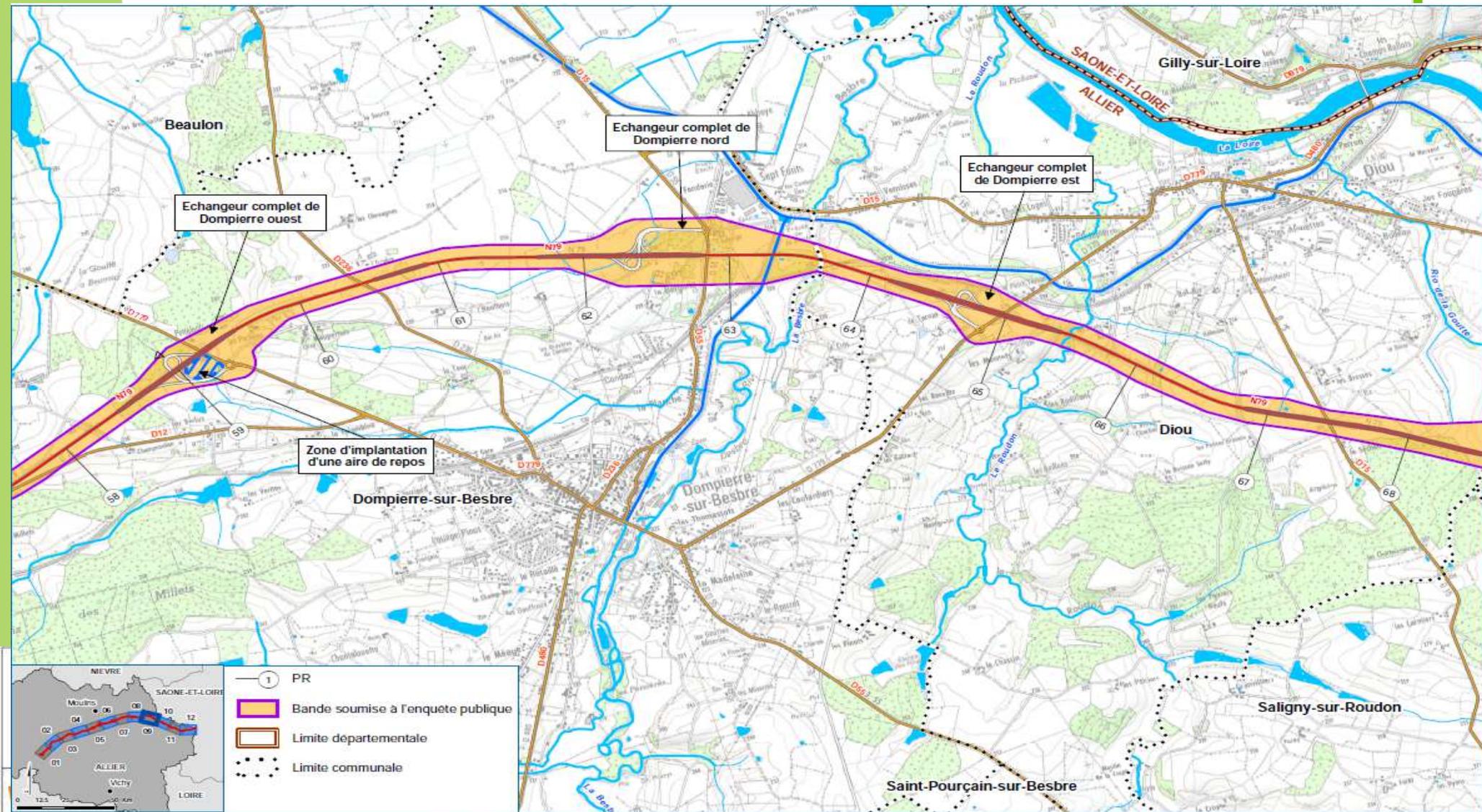


PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

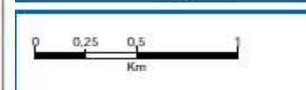
RCEA_GEN_PlanGeneralTravaux

Planche 8 sur 12

Plan général des travaux 9/12



- ① PR
- Bande soumise à l'enquête publique
- Limite départementale
- Limite communale



Source : ICF

Réalisation : SNC LAVALIN janvier 2015



MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA

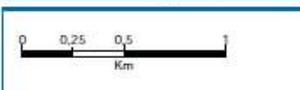
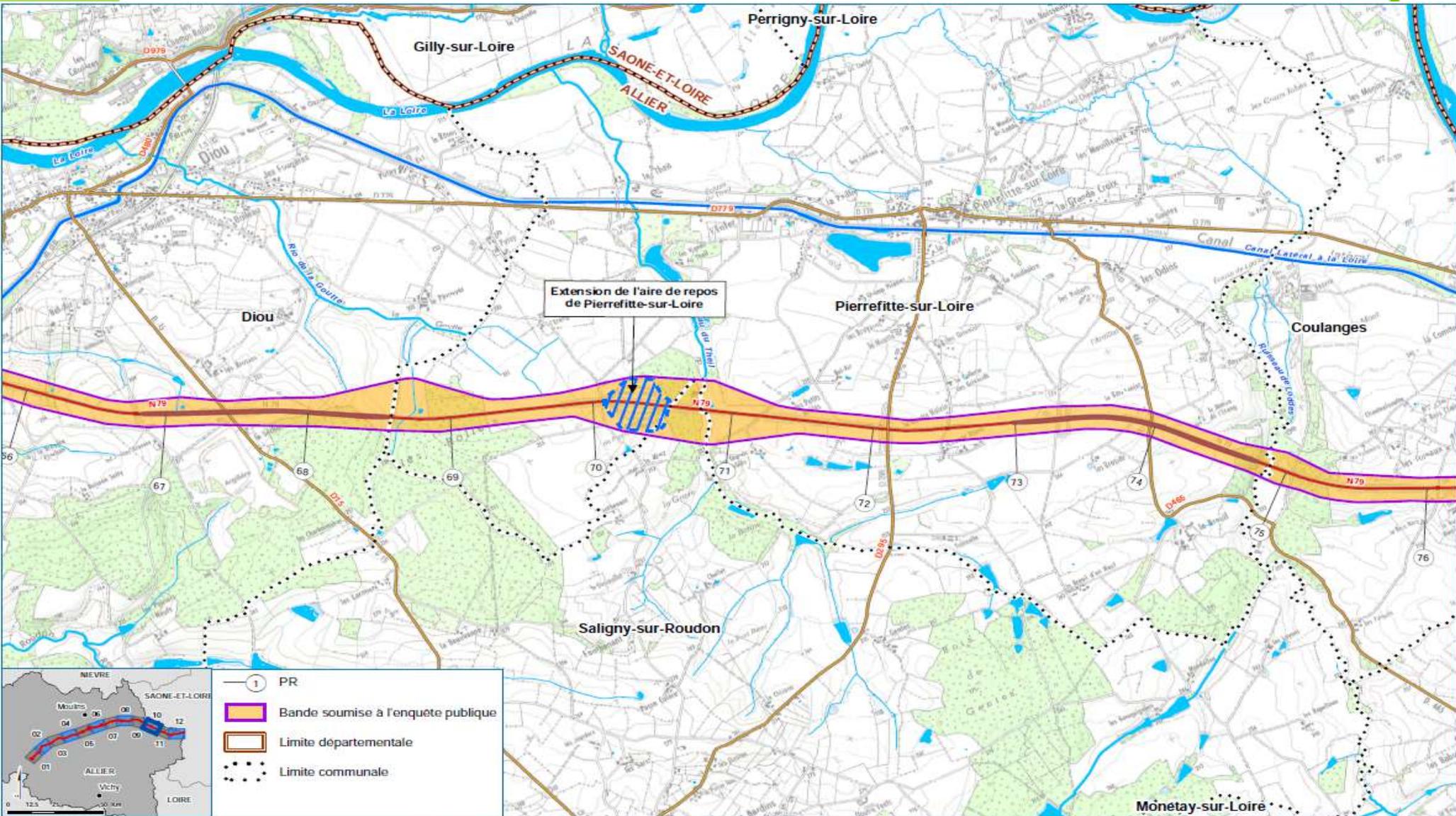


PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

RCEA_GEN_PlanGeneralTravaux

Planche 9 sur 12

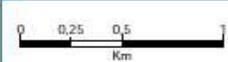
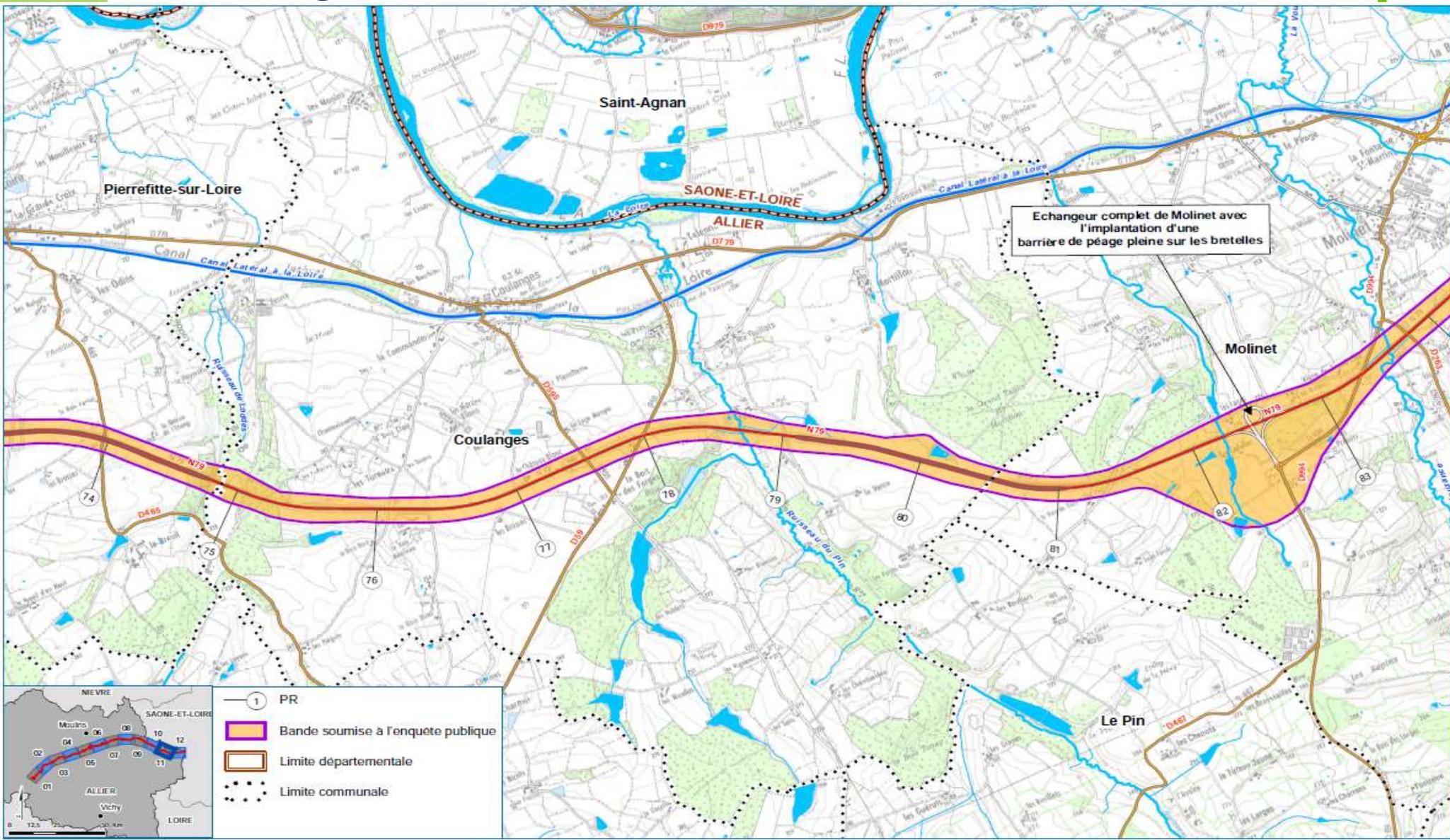
Plan général des travaux 10/12



Source : IGN
Réalisation : SNC LAVALIN janvier 2016

MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA

Plan général des travaux 11/12



Source : IGN

Réalisation : SNC LAVALIN janvier 2015

MISE A 2X2 VOIES DE LA RCEA



PLAN GÉNÉRAL DES TRAVAUX

RCEA_GEN_PlanGeneralTravaux

Planche 11 sur 12

Dossier préalable à l'enquête DUP

Sommaire

Volume 1

- [A – Objet de l'enquête
- [B – Plan de situation
- [C – Notice explicative
- [D – Plan général des travaux
- [E – Appréciation sommaire des dépenses

Volumes 2 à 5 [F – Etude d'impact

Volume 6 [G – Avis AE et mémoire en réponse

Volume 7 [Evaluation économique et sociale

Volume 8 [Dossiers de Mise en Compatibilité
des Documents d'Urbanisme

Volume 9 [Décisions / Bilan débat public / avis ABF ... Annexes

Volumes 2 à 5

F – Etude d'impact

- **Résumé non technique**
- **Appréciation des impacts de l'ensemble du programme**
- **Analyse de l'Etat initial du site et de son environnement**
- **Solution de substitution et raison du choix**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Volumes 2 à 5

F – Etude d'impact

- Analyse des effets du projets positifs et négatifs
- Estimation des coûts des mesures Eviter / Réduire / Compenser
- Compatibilité du projet avec l'affectation des sols
- Evaluation d'incidence Natura 2000
- Méthodologies pour établir l'état initial
- Atlas cartographique
- Annexes : études réalisées

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Volume 2

F – Etude d'impact

- Résumé non technique :
il retranscrit
de manière simple et synthétique
les principales informations contenues
au sein de l'étude d'impact



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Appréciation des impacts de l'ensemble du programme

Thème : paysage

D'une manière plus transversale, et compte tenu de la qualité des paysages traversés, les principaux enjeux paysagers à prendre en compte dans le cadre de la concession de la RCEA sont les suivants :

- L'insertion paysagère de l'ouvrage, et notamment :
 - la gestion des covisibilités avec les éléments forts du paysage,
 - la qualité de l'insertion dans des paysages identitaires, à travers le respect des caractéristiques des paysages traversés : entités paysagères, proportions, couleurs, textures,
 - la non-aggravation de dégradations en cours et, autant que possible, la contribution un renforcement des identités paysagères,
 - le respect de l'intégrité d'ensembles paysagers : ne pas accentuer les effets de coupure déjà générés par la construction de la RCEA,
 - une attention spéciale sur les tronçons qui occupent les points les plus vulnérables du paysage : lignes de crêtes, espaces largement ouverts.

- La lecture du paysage traversé, incluant en particulier :
 - la mise en scène, chaque fois que cela est possible, les transitions / ruptures entre entités paysagères,
 - l'attention aux éléments structurants du paysage : façades de bourg, lisières forestières, motifs identitaires.

- La maîtrise de l'impact paysager indirect de la voie sur les paysages traversés :
 - la maîtrise de l'implantation d'activités à proximité de la RCEA, voulant profiter de l'« effet vitrine » ; favoriser un développement qualitatif autour de la RCEA,
 - la maîtrise de l'effet vitrine pour le tourisme : la valorisation des points d'appel visibles depuis la RCEA, des paysages traversés ; passant par la maîtrise de l'urbanisation et de l'aménagement du territoire,

La valorisation des liens avec le territoire : la RCEA étant un « couloir », les points de contact avec le territoire prennent une importance d'autant plus grande.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Volume 2

F – Etude d'impact **Chapitre 4 – Analyse de l'état initial du site et de son environnement**

Contexte économique et les activités

Synthèse sur le contexte économique et les activités

Le département de l'Allier comprend pour l'essentiel une population majoritairement d'actifs ayant un emploi (82,4%). Le taux de personnes au chômage est inférieur à la moyenne nationale (7,9%). La part des retraités est relativement importante avec près de 11,0%.

Le département de l'Allier a longtemps construit son développement sur les deux principaux secteurs de l'industrie et de l'agriculture. Ces deux secteurs d'activité sont générateurs d'emplois et l'économie départementale en est aujourd'hui encore fortement empreinte.

Les communes traversées par la RCEA concernent 2 zones d'emplois qui regroupent chacune plus de 40 000 emplois. :

- **zone d'emploi de Montluçon** : Montmarault, Sazeret et Saint-Marcel-en-Murat,
- **zone d'emploi de Moulins** : toutes les autres communes concernées par la bande d'étude.

En 2009, l'Allier comptait 130 986 emplois contre 125 418 en 1999, soit une augmentation de 5 568 emplois. Les communes de la bande d'étude recensaient 8 437 emplois, soit 421 de plus qu'en 1999.

Sur les 22 communes concernées par la bande d'étude, seulement 5 ont un taux de chômage supérieur ou égal à la moyenne nationale et départementale qui est de 11,2%. Il est à noter que la majorité des communes de l'Allier concernées par la bande d'étude, ont tendance à voir le taux de chômage baisser entre 1999 et 2009.

Les activités économiques

Onze zones d'activités sont situées à proximité de la RCEA en raison de la desserte et de l'accessibilité proposée par cet axe qui remplit un rôle majeur de desserte de ces zones depuis ses échangeurs.

La plupart de ces zones d'activité ont une vocation industrielle et artisanale. Elles constituent des sites propices au développement d'activités industrielles ou artisanales et présentent l'avantage d'être regroupées pour assurer une meilleure organisation territoriale et une meilleure visibilité.

Trois nouvelles zones d'activités à proximité immédiate de la RCEA sont en projet et une est en expansion.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Volume 2 F – Etude d'impact Chapitre 4 –

Analyse de l'état initial du site et de son environnement :

Thème : qualité de l'air



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Synthèse sur la qualité de l'air

Les campagnes de mesure par tubes passifs (NO₂ et BTEX) réalisées sur le domaine d'étude montrent que les concentrations mesurées en NO₂ sont faibles dans les zones rurales (19,3 µg/m³ pour les sites ruraux et 12,2 µg/m³ pour les sites ruraux de fonds) et plus élevées en bordure de la RCEA (36,8 µg/m³ pour les sites trafic). Néanmoins dès que l'on s'éloigne de la voie, les concentrations baissent très rapidement pour atteindre les niveaux de fond. Ainsi en moyenne annuelle, les valeurs réglementaires sont toutes respectées.

La concentration moyenne annuelle en benzène (0,6 µg/m³) respecte aussi les valeurs réglementaires (2 µg/m³ pour l'objectif de qualité et 5 µg/m³ pour la valeur limite).

La campagne de janvier 2014, avec des concentrations mesurées plus faibles qu'en hiver 2010, confirme ces tendances.

La qualité de l'air actuelle peut donc être qualifiée de globalement bonne autour de la RCEA.

En ce qui concerne l'école de Deux-Chaises, les concentrations mesurées en NO₂ et en benzène sont très faibles ; 10,5 µg/m³ en moyenne annuelle pour les campagnes de 2009-2010 et 8,5 µg/m³ pour la campagne de 2014. Les concentrations des autres polluants à prendre en compte dans l'ERS n'ont pas été mesurées à Deux-Chaises, mais à Sainte-Cécile. Ils seront extrapolés de ces résultats dans la partie modélisation, en tenant compte du fait que :

- les concentrations mesurées en NO₂ par tubes passifs sont en moyennes 2,5 fois supérieures à celles de Deux-Chaises ;
- les concentrations de COV mesurées à Sainte-Cécile sont difficilement exploitables, car elles sont très faibles et inférieures à la limite de quantification de la méthode (cas du 1,3-butadiène), inférieures à la VTR (cas de l'acroléine) ou très élevées et de l'ordre de grandeur de concentrations mesurées en zones urbaines ou industrielles (formaldéhyde et acétaldéhyde).

Pour ces polluants, il sera nécessaire de faire une recherche bibliographique afin de retenir une concentration de fond cohérente avec le milieu concerné. Plus généralement à Sainte-Cécile, les concentrations moyennes mesurées pour les polluants réglementés respectent les valeurs réglementaires, à l'exception du NO_x pour lequel le niveau critique pour la protection de la végétation est largement dépassé.

La qualité de l'air actuelle peut donc être qualifiée de bonne dans la bande d'étude.

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Volume 2

F-Etude d'impact – Chapitre 7

Analyse des effets :

- **négatifs et positifs,**
- **directs et indirects,**
- **temporaires et permanents**
- **à court, moyen et long terme sur l'environnement et**

mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs

Thème : eaux souterraines



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Mesures d'évitement ou de réduction

N.B. : le dossier qui sera réalisé dans le cadre de la procédure relative à la Loi sur l'Eau précisera ultérieurement les mesures spécifiques à mettre en œuvre.

Pollutions :

- **Pollution chronique**

Le système d'assainissement des eaux pluviales, composés d'ouvrages de collecte faisant transiter ces eaux dans des bassins de traitement, permettront d'abattre la pollution véhiculée par les eaux de ruissellement provenant de la voirie.

- **Pollution accidentelle**

En cas de pollution accidentelle, toutes les mesures seront prises pour limiter les impacts de cette pollution sur les écoulements souterrains (obturation des sorties de bassins de traitement concernés, mise en place de bottes de paille dégrafées, sacs de sable...).

Il est à noter que les bassins permettront un stockage des pollutions accidentelles. Les eaux polluées seront pompées et évacuées par des entreprises spécialisées.

Les terres polluées seront évacuées et traitées.

Un plan d'alerte et d'intervention sera établi de façon systématique pour les cours d'eau.

- **Pollution saisonnière**

Les mesures édictées dans la partie traitant de l'impact quantitatif de la pollution saisonnière sur les eaux superficielles sont identiques.

Utilisation des eaux souterraines :

Aucune autre mesure particulière n'est proposée.

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Volume 2 F-Etude d'impact – Chapitre 7

Après analyse des effets

- négatifs et positifs,
- directs et indirects,
- temporaires et permanents

Identification de mesures pour compenser les effets négatifs

Thème : habitats naturels



Mesures de compensation

N.B. : les mesures décrites ci-après devront faire l'objet d'approfondissement dans les dossiers qui seront composés ultérieurement par le concessionnaire et en particulier dans le dossier d'évaluation des incidences au titre de la loi sur l'eau et dans le dossier de demande de dérogation « espèces protégées » pour la faune.

Les mesures compensatoires visent à offrir une contrepartie aux effets dommageables non réductibles engendrés par le projet. Les mesures compensatoires proposées consistent en de petits aménagements (plantation de haies et de mares) et à faire évoluer les modes de gestion de certains habitats.

Pour assurer la durabilité des mesures, chacune d'elles fera l'objet d'une assistance lors de sa mise en œuvre et d'un suivi écologique (cf. mesures de suivi au Chapitre 9).

Ces mesures consistent en :

- création de haies bocagères et bosquets sur un total d'environ 49 000 ml. Les linéaires de haies à planter concernent :
 - la restructuration du réseau de haies liées au passage faune ;
 - la construction des 14 Tremplins-verts ou hop-over ;
 - la compensation des haies détruites par le projet ;
 - la compensation des secteurs buissonnants détruits par le projet.

Les localisations des linéaires sont indiquées sur la carte des mesures.

- création de mares de substitution de surface à minima égale aux habitats détruits et autant de sites que ceux détruits. Il convient donc de réaliser 2 mares à l'échangeur de Montmarault, et 2 mares au niveau du futur échangeur de Toulon-sur-Allier. Il faut ajouter la création de 2 bassins.
- compensation des habitats détruits. Par exemple, la destruction des 4483 m² de prairies mésophylophiles et de 44885 m² de prairies favorables au Cuivré des marais sera largement compensée par la gestion de prairies humides (prairies humides à gérer à Montbeugny 31795 m² ; au Grand Louage 52413 m² ; à l'est de l'aire de Pierrefitte-sur-Loire 25642 m², etc.), les destructions de 8977 m de haies seront compensées par la plantation de 29600 m de haies.

Le tableau suivant donne la surface des différents sites pré-identifiés pour la mise en œuvre de mesures compensatoires par évolution des pratiques de gestion actuelles.

Dossier d'enquête préalable à la DUP

**Etude d'impact - Mesures de compensation
habitats naturels :**

Création de haies bocagères

Création de mares de substitution

**Compensation d'habitats détruits : gestion de
prairies humides,**

**Identification de sites propices aux transferts
d'habitat**

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Création d'un passage à grande faune

L'ouvrage existant sera doublé. La pile présente dans le lit mineur coté est, sera réalisée de manière à ne pas créer d'effet « radier » susceptible de générer un obstacle au franchissement piscicole. A noter que le viaduc sera largement élargi côté ouest (hors lit mineur) avec la suppression d'une partie du remblai présent actuellement dans le lit majeur. Ces travaux auront pour effet d'élargir l'espace de mobilité du cours d'eau Allier au droit du projet et d'améliorer le fonctionnement hydraulique sur le secteur. Un dossier spécifique est engagé pour permettre la réalisation des travaux dans ce secteur classé en RNN.

- la création d'ouvrages nouveaux pour le passage de la faune avec :
 - construction de deux ouvrages inférieurs spécifiques petite faune (un dans le dans le Grand Bois de Chamardon au PR 48,2 et un second un PR 57,3,
 - construction d'un ouvrage supérieur spécifique grande faune au niveau de la forêt de Montbeugny,

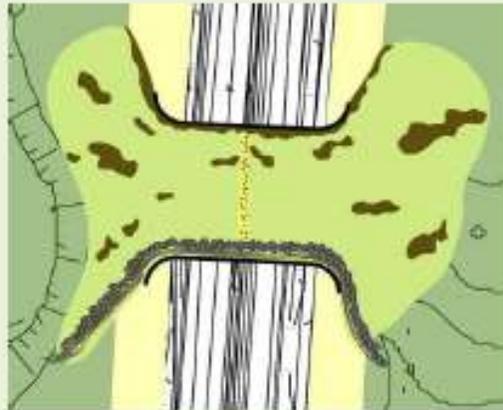


Photo 14 : Principe d'aménagement d'un ouvrage grande faune



Figure 35 : Eco-pont sur l'autoroute A28 (Ecommoy)

Source : O.G.E.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Etude d'impact :

Impacts du projet sur l'ambiance acoustique et mesures associées

Solutions envisagées

Le nombre d'habitations à protéger s'élève à 98. La recherche de solutions de protection s'est appuyée sur des modélisations au droit de toutes ces habitations. L'implantation et le dimensionnement de chaque protection ont été étudiés au plus juste. Les aménagements proposés permettent de protéger efficacement ces habitations et bénéficient également à d'autres bâtiments en diminuant leur niveau d'exposition en façade.

Les solutions proposées viennent en complément des protections existantes et se composent de :

- 10 écrans antibruit ;
- 23 buttes ;
- 30 isolations de façade.

Tableau récapitulatif

Le tableau ci-après indique les habitations à protéger, la localisation et les principales caractéristiques des protections acoustiques proposées.

Le numéro des habitations figure sur les planches présentant les zooms sur les secteurs concernés.

La hauteur des écrans est donnée par rapport à l'altitude de l'accotement de la chaussée. La hauteur des buttes est donnée par rapport à la cote du terrain naturel.

Estimation sommaire du coût des protections

Les estimations des coûts des protections acoustiques sont présentées au Chapitre 12.3 -



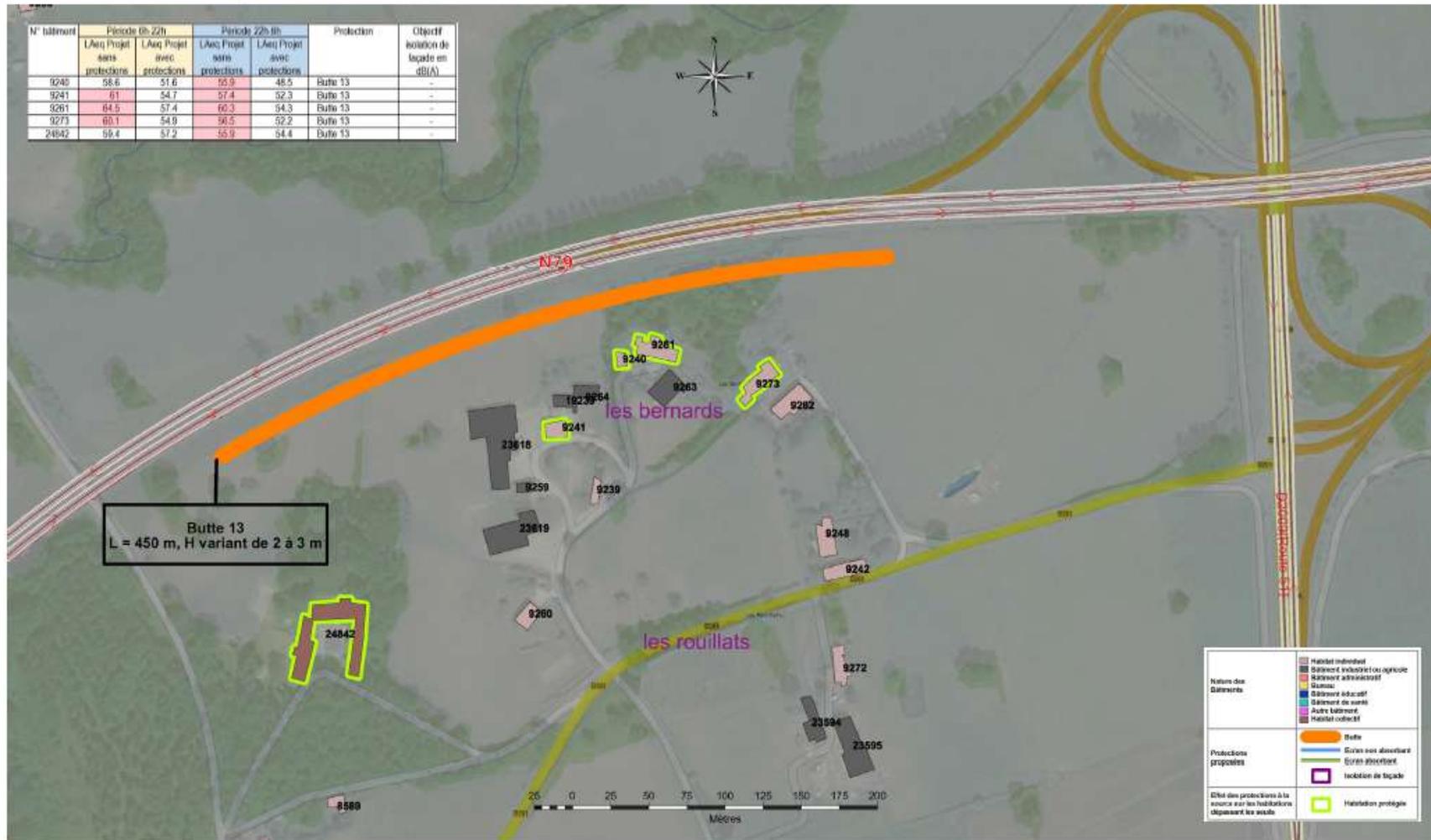
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Protections acoustiques – Commune de Chemilly lieu-dit Les Bernard



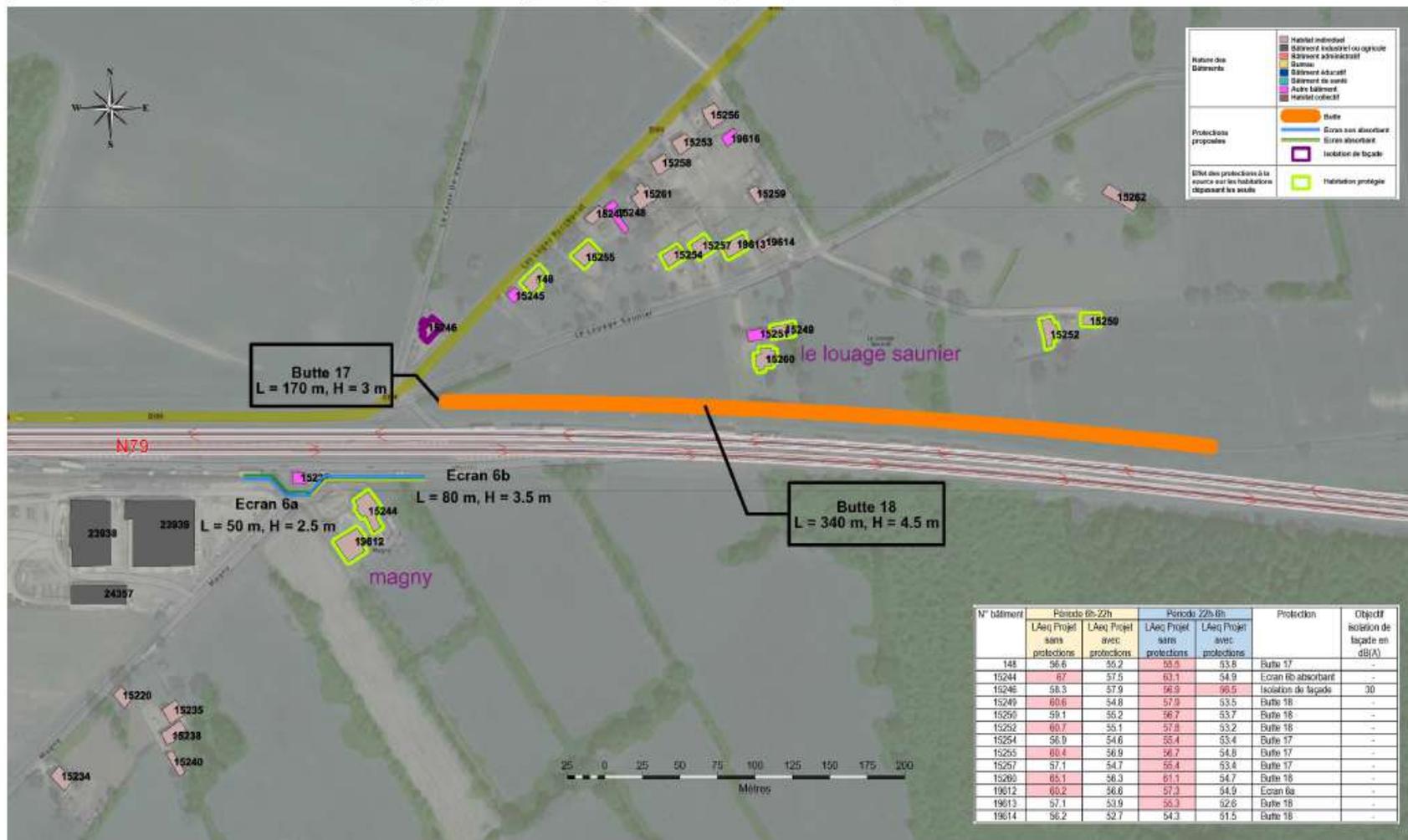
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Protections acoustiques - Commune de Thiel-sur-Acolin

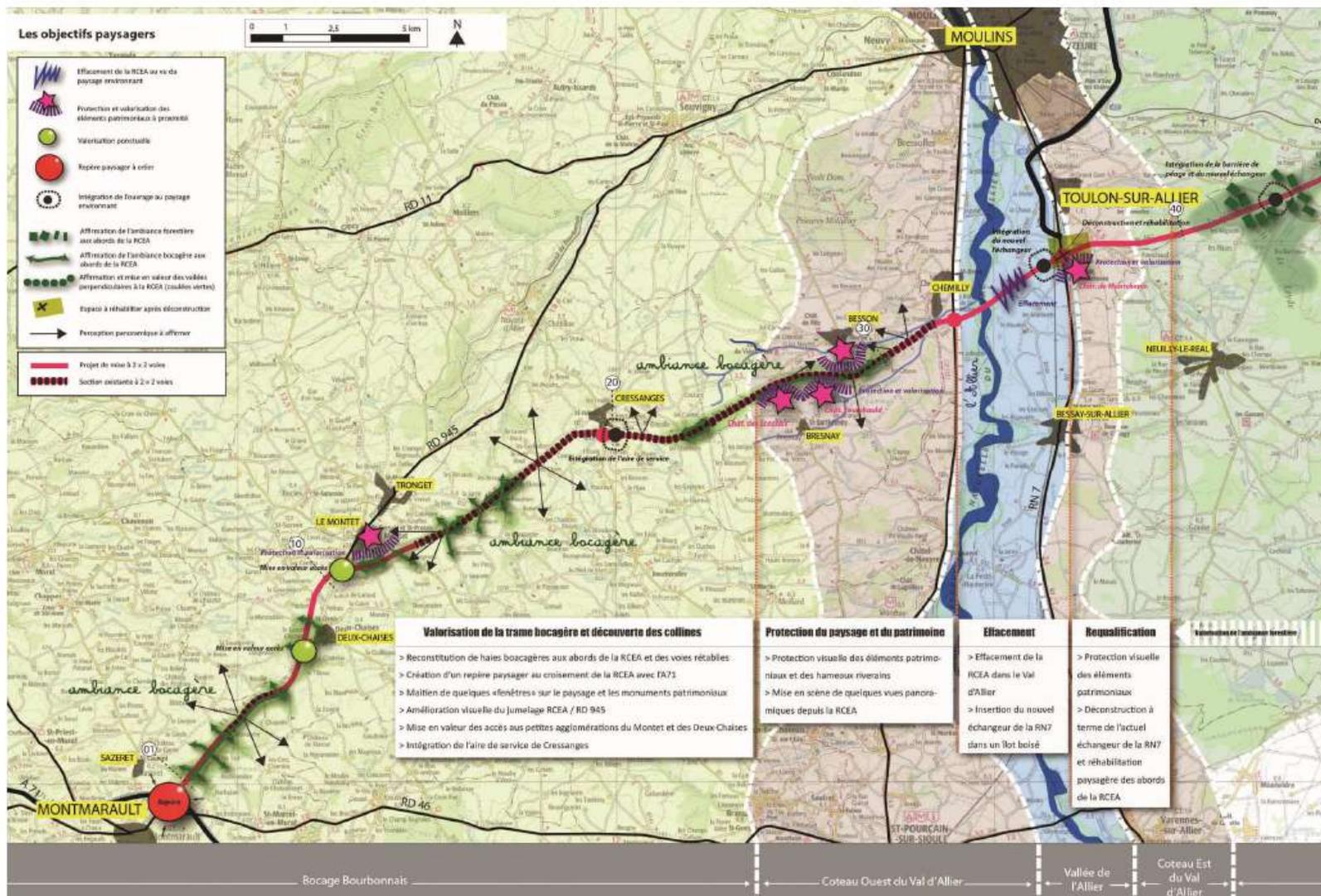


Direction régi
de l'Environn
et de l'Aménagem
et du Logement

AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Objectifs paysagers - Impacts et mesures

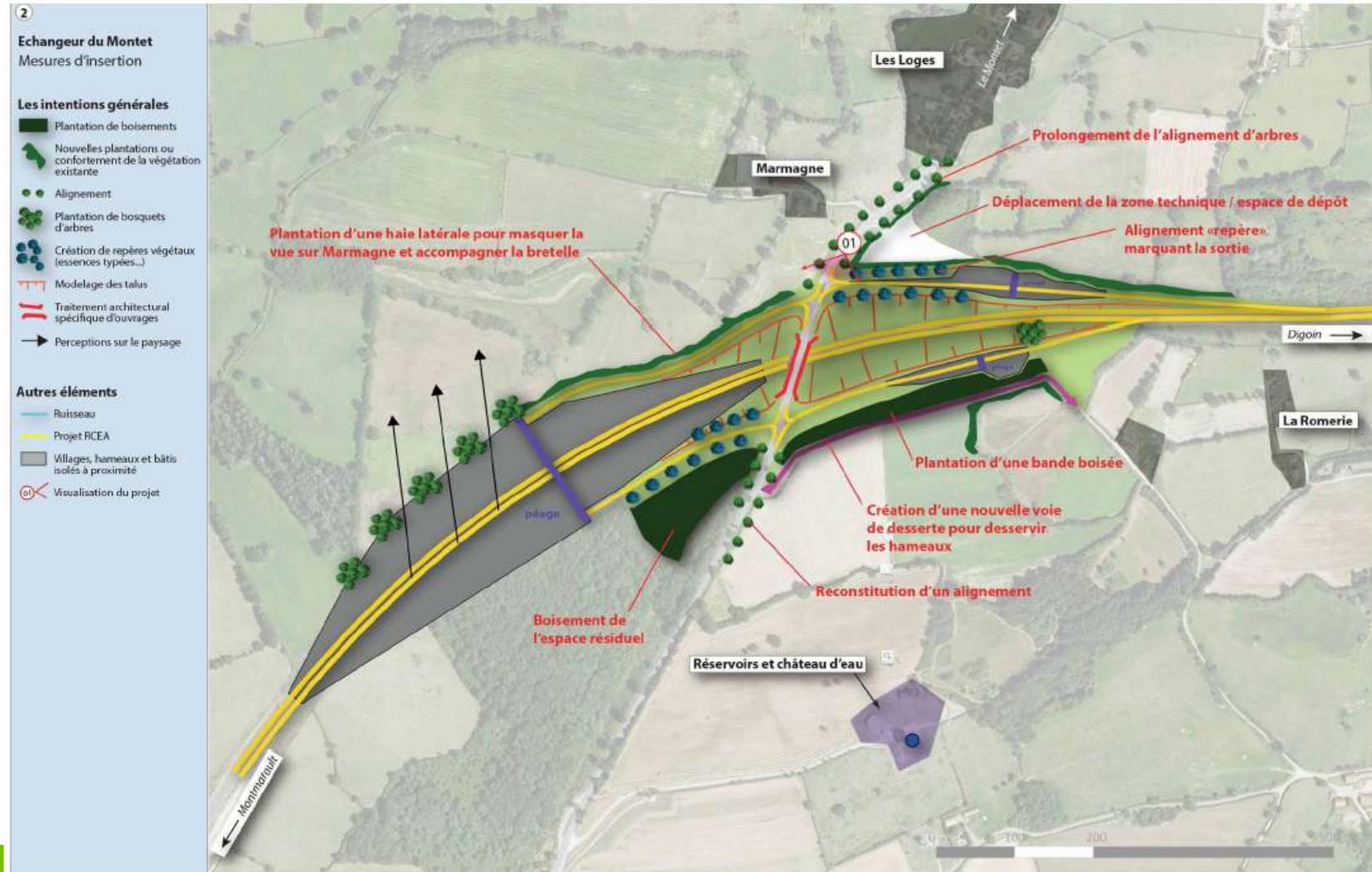


Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

AUVERGNE

Dossier d'enquête préalable à la DUP

Aménagement paysager - Echangeur du Montet



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Echangeur de Montbeugny

5a

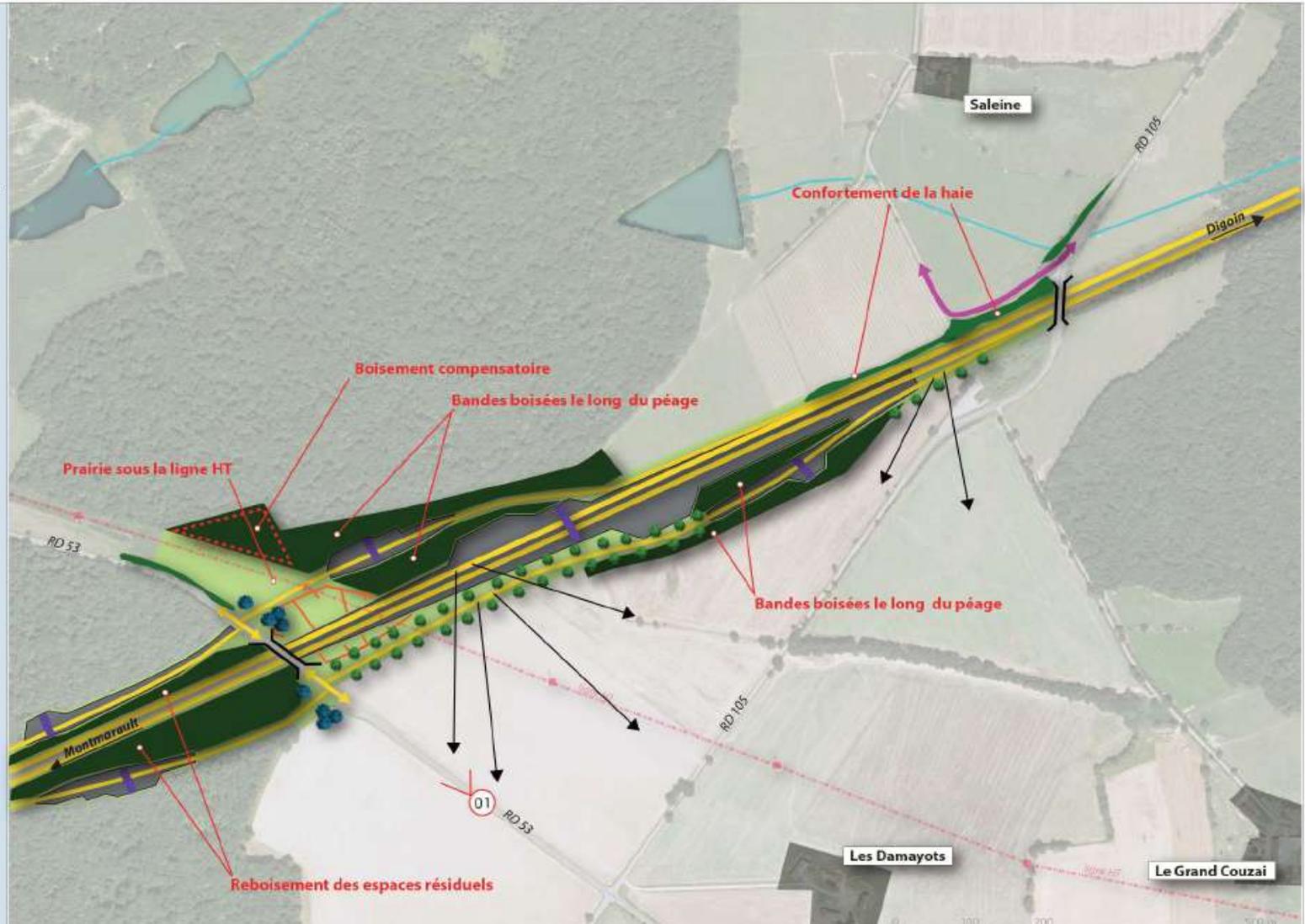
Echangeur et barrière de péage de Montbeugny
Mesures d'insertion

Les intentions générales

- Plantation de boisements
- Nouvelles plantations ou confortement de la végétation existante
- Alignement
- Plantation de bosquets d'arbres
- Création de repères végétaux (essences typées...)
- Modelage des talus
- Perceptions sur le paysage

Autres éléments

- Ruisseau
- Projet RCEA
- Villages, hameaux et bâtis isolés à proximité
- Visualisation du projet



Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 7 – Évaluation économique et sociale

Appréciation de l'intérêt de la réalisation du projet :

- **Présentation du contexte socio-économique régional des transports**
- **Analyse stratégique : situation existante, objectifs du projet**
- **Analyse des effets du projet en terme sociaux, environnementaux et économiques**
- **Synthèse présentant les estimations sur le niveau d'atteinte des objectifs et sur les effets du projet, déclinés par catégorie d'acteurs : usagers (VL et PL) riverains, concessionnaire futur...**

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 8 – Dossiers de mise en compatibilité des documents d'urbanisme

- Identification des communes concernées en croisant le Plan Général du projet avec les documents d'urbanisme
- Élaboration des dossiers en cours



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Dossier préalable à l'enquête DUP

Volume 8 – Dossier de mise en compatibilité des documents d'urbanisme

- **Réduction d'Espace Boisé Classé (EBC)**
- **Complément apporté au règlement de différentes zones afin de permettre les travaux sur la RCEA d'affouillements et de terrassements notamment**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

RNN Val d'Allier – Dossier d'opportunité

Modification du décret du 25 mars 1994 portant création de la réserve naturelle du Val d'Allier

Extrait de l'article 12 : " ...seuls sont autorisés les travaux nécessités par l'entretien de la réserve, des ouvrages publics et des ouvrages contre l'érosion..."

Elaboration d'un dossier d'opportunité afin de montrer que les travaux d'aménagement de la RCEA au droit de la Réserve Naturelle Nationale du Val d'Allier, notamment l'allongement du pont de franchissement de l'Allier, apporteront un très net bénéfice écologique à la réserve

Opportunité pour redonner à la rivière un espace de mobilité déterminant pour la dynamique fluviale au bénéfice des milieux naturels



RNN Val d'Allier

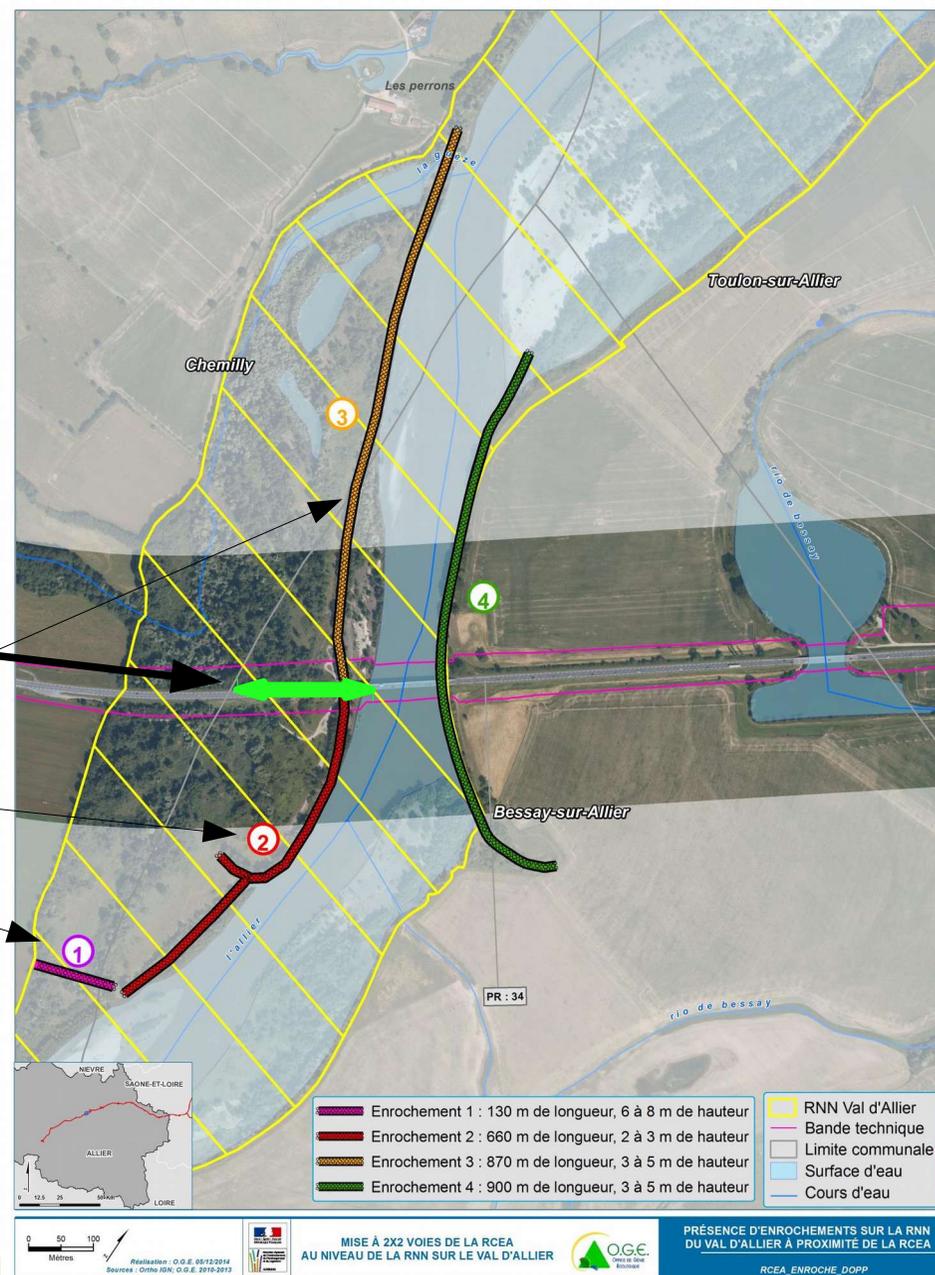
Dossier d'opportunité

Allongement du pont sur 220 m en rive gauche

Désenrochement :

① + ② + ③

et propositions de protections en rive gauche



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Calendrier

- COFIL le 12 janvier 2015
- 3 Réunions publiques :
 - 13 janvier 2015 à Montmarault
 - 14 janvier 2015 à Dompierre-sur-Besbre
 - 15 janvier 2015 à Toulon-sur-Allier
- Consultations Inter Services (locale et nationale) : de février 2015 à juin 2015
- Avis Autorité environnementale : de juillet à octobre 2015



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Calendrier

- **Enquête publique : janvier/février 2016**
- **Décret DUP : début 2017**
- **Signature du contrat de concession : mi-2018**
- **Études et procédures : 2018/2019**
- **Travaux : 2019/2020**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Information - Communication

- Diffusion d'une Newsletter après le COPIL
- Site internet DREAL - rubrique RCEA
mise en ligne :
 - * des comptes-rendus du COPIL
 - * des comptes-rendus des réunions publiques



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

COPIL RCEA



***Merci de
votre attention***



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable
et de l'Énergie